

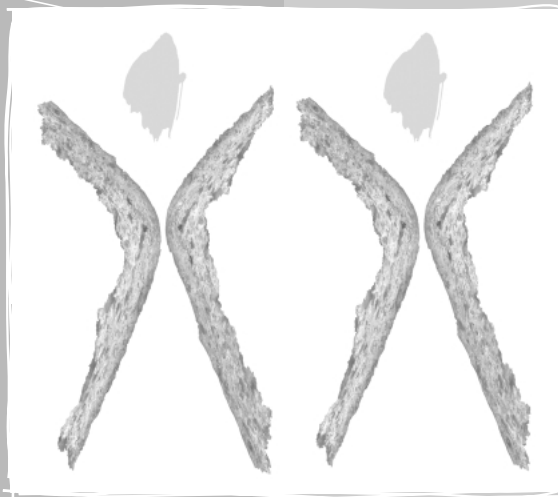
SOLIDARITÉ EN HERBE

Un jeu questionnaire pour les jeunes du secondaire



9^e JOURNÉES QUÉBÉCOISES
DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Un sans monde
pauvreté



AGISSONS!

Association
québécoise
des organismes
de coopération
internationale



AQOCI

Trousse préparée dans le cadre de la 9^e édition des Journées québécoises de la solidarité internationale

Recherche et rédaction: Gisèle Moluh, Robert Hazel

Comité de lecture: Fréda Thélusma, Meissoon Azzaria, Yolande Geadah
et Maria-Luisa Monreal (AQOCI)
Jean-Paul St-Germain (Développement et Paix)
Audrey Verger (Mer et Monde)
Chantal Bouchard (Solidarité Nord-Sud des Bois-Francs)
Ève Duhaime (Solidarité Laurentides Amérique centrale)
Carole Marcoux (Comité central de l'environnement
de la CSDM)

Illustrations et mise en page: Anne-Marie Lemay-Frenette

Illustration de la page couverture: Rouleau Paquin Design Communication

Ce document, destiné au jeu questionnaire *Solidarité en herbe*, s'inscrit dans le cadre des 9^e Journées québécoises de la solidarité internationale, présentées du 10 au 20 novembre 2005, mises sur pied par l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) et appuyées par le ministère des Relations internationales du Québec (MRI).

Nous remercions le Comité central de l'environnement (CCE) de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) pour son soutien ainsi que l'équipe de la Biosphère de Montréal pour son accueil lors du tournoi final, le 20 novembre 2005.

L'analyse contenue dans ce document n'engage que l'AQOCI.

Il est à noter que le masculin inclut le féminin pour ne pas alourdir le texte.

Août 2005

AQOCI

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 540
Montréal (Québec) H2L 1L3

Téléphone : (514) 871-1086

www.aqoci.qc.ca



**Relations
internationales**

Québec



AVANT PROPOS	5
INTRODUCTION	6
SECTION 1:	8
Fiche 1 : La pauvreté, une réalité complexe	8
Définir la pauvreté	8
Les multiples visages de la pauvreté	9
Développement versus croissance économique	10
Les causes de la pauvreté dans le monde	10
SECTION 2:	14
1^{er} AXE: L'AIDE INTERNATIONALE	14
Fiche 2 : Les enjeux de l'aide internationale	14
Définitions de l'aide	14
Les objectifs de l'aide	14
L'évolution de l'aide	14
Une aide pas toujours désintéressée	15
Les principaux intervenants de l'aide	15
Fiche 3 : Les défis de l'aide	18
Insuffisance et diminution de l'aide	18
La sécurité avant l'aide	19
La militarisation de l'aide humanitaire	20
Le budget consacré à l'aide	20
2^e AXE: LA DETTE DES PAYS PAUVRES	22
Fiche 4 : En quoi consiste la dette?	22
Définition de la dette	22
Origine de la dette	22
Les principaux acteurs de la dette	24
Le cercle vicieux de l'endettement	25
Les programmes d'ajustement structurel	25
Fiche 5 : L'annulation de la dette: un impératif	27
L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés	27
Annuler la dette pour investir dans les services de base	28
Le rôle du Canada	28

3^e AXE: LES RÈGLES DU COMMERCE MONDIAL	31
Fiche 6: L'organisation mondiale du commerce	31
LOMC et son rôle	31
Fiche 7: La mondialisation et les échanges commerciaux	33
Une compétition déséquilibrée	33
Fiche 8: Le commerce injuste des produits agricoles	34
Les subventions	34
Le dumping	36
Les brevets: une autre violation grave	36
Fiche 9: Des règles de commerce justes et équitables	39
De nouvelles règles commerciales	39
Quelques principes pour un commerce juste et équitable	40
Fiche 10: Le commerce équitable	41
4^e AXE: LA COUVERTURE DES BESOINS DANS LES PROTECTIONS SOCIALES	43
Fiche 11: La pauvreté au Québec	43
Quelques repères	43
La pauvreté des femmes au Québec	43
La situation des femmes âgées	44
L'implication des gouvernements	44
FICHE 12: LES PROTECTIONS SOCIALES	45
ANNEXE 1: Liste des acronymes	46
ANNEXE 2: Pour en savoir plus...	47
ANNEXE 3: Consignes pour le jeu questionnaire	50
ANNEXE 4: Les contacts régionaux	54

Un monde sans pauvreté : Agissons !

Tel est l'appel lancé par l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) dans le cadre des 9^e Journées québécoises de la solidarité internationale. Du 10 au 20 novembre 2005, la solidarité internationale sera au cœur des nombreuses activités proposées à travers le Québec au grand public sur le thème de l'éradication de la pauvreté. Cet événement offrira à chacun et chacune des occasions de s'engager dans la construction d'un monde sans pauvreté. En s'interrogeant sur les causes et les conséquences de la pauvreté, de même que sur les solutions possibles, les Québécois et les Québécoises pourront mieux comprendre les actions politiques nécessaires à la construction d'un monde plus juste.

Les Journées québécoises de la solidarité internationale sont un événement annuel d'éducation du public mis sur pied par l'AQOCI et ses 53 organismes membres. Ces journées visent à promouvoir la solidarité internationale et l'engagement citoyen, notamment chez les jeunes. La programmation complète est disponible au **www.aqoci.qc.ca**

L'éradication de la pauvreté a été retenue comme thème de la 9^e édition puisque 2005 est l'année de l'Action mondiale contre la pauvreté, une campagne de mobilisation citoyenne qui se déroule dans plus de 70 pays. En effet, à travers le monde, des appels sont lancés aux dirigeants, exigeant qu'ils fassent tout en leur pouvoir pour éliminer la plus grande injustice qui soit : la pauvreté. Au Québec, la campagne Un monde sans pauvreté : Agissons!, lancée par une coalition d'organisations de la société civile à l'initiative de l'AQOCI, s'inscrit dans ce mouvement mondial.

Pour la 5^e année consécutive, les jeunes de niveau secondaire pourront participer à une activité enrichissante, le jeu questionnaire Solidarité en herbe, proposé dans le cadre des Journées québécoises de la solidarité internationale. Cette activité vise à stimuler l'intérêt des jeunes pour les enjeux internationaux, afin qu'ils deviennent des citoyens responsables et

solidaires. Cette trousse sert de base de discussion et d'apprentissage pour les joueurs et les joueuses qui désirent participer à Solidarité en herbe dans leur école ou leur maison de jeunes.

Ce document s'articule autour de quatre grands axes, qui sont essentiels pour l'élimination de la pauvreté dans le monde : l'amélioration de l'aide internationale, l'annulation de la dette des pays pauvres, l'établissement de règles commerciales justes et équitables et la couverture des besoins dans les protections sociales. À travers ces grands axes sont abordés les principaux thèmes liés à la pauvreté. Au total, 12 fiches permettront d'approfondir chacun des aspects, tout en offrant une analyse globale pour bien saisir les liens entre ces différents enjeux liés à la pauvreté.

En plus des textes préparatoires portant sur ces enjeux, l'Annexe 2 propose une liste de références pour en savoir plus ; l'Annexe 3, les consignes pour l'organisation des joutes à l'interne dans une école ou une maison de jeunes ; et l'Annexe 4, les coordonnées des organismes responsables dans chaque région du Québec. Les questionnaires et les feuilles de pointage seront remis, sur demande, aux animateurs et animatrices uniquement. Attention : ces questionnaires ne doivent pas se retrouver entre les mains des joueurs !

Outre les joutes internes dans les écoles et maisons de jeunes, un tournoi régional est prévu dans le cadre des Journées québécoises de la solidarité internationale. Pour connaître la date et le lieu de ce tournoi, il suffit de contacter l'organisation responsable dans chaque région. On trouvera les coordonnées de ces organisations à l'Annexe 4. Un maximum de huit équipes pourront participer au tournoi dans chaque région.

Un tournoi final provincial aura lieu le dimanche 20 novembre 2005 à Montréal. Les équipes gagnantes de chaque région participeront à cette finale amicale dans un lieu spectaculaire : la Biosphère, sur l'Île Sainte-Hélène.

En ce début de 21^e siècle, 1,2 milliard de personnes vivent dans la pauvreté extrême, la très grande majorité d'entre elles étant des femmes et des enfants. Chaque jour, plus de 800 millions de personnes ne mangent pas à leur faim et 50 000 personnes meurent à cause de leur situation de pauvreté.¹

Voilà quelques tristes statistiques qui permettent de saisir la gravité de la situation. Ces chiffres nous révèlent que la vie de millions de personnes est profondément affectée par la pauvreté et que leurs droits fondamentaux ne sont pas respectés. Les personnes vivant en situation de grande pauvreté ne peuvent ni se nourrir, ni se loger décentement, ni aller à l'école, ni se soigner. Elles sont exclues et marginalisées socialement.

Ce ne sont pourtant pas les ressources qui manquent. Selon Jean Ziegler, rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation, la terre pourrait nourrir 12 milliards de personnes, soit près du double de la population mondiale actuelle.²

Parallèlement, des individus et des entreprises détiennent aujourd'hui des richesses énormes, auparavant inimaginables. Il apparaît donc clairement que la pauvreté est l'effet d'une distribution très inégale des richesses. L'éradication de la pauvreté est un objectif réalisable qui exige des solutions globales et politiques.

Lors du Sommet du Millénaire tenu en septembre 2000 à New York, les 191 pays membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) se sont d'ailleurs engagés à réaliser des progrès significatifs dans la lutte contre la pauvreté extrême à l'échelle mondiale d'ici 2015. Leurs chefs d'État ont alors adopté les Objectifs du Millénaire pour le développement ou OMD (voir encadré). Toutefois, cinq ans après cet engagement solennel, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, a admis que les OMD ont peu de chances d'être réalisés en 2015.

Devant ce constat, des organisations de la société civile du monde entier ont tiré la sonnette d'alarme, déclarant qu'il faut agir de toute

urgence. Il ne fait aucun doute que les OMD peuvent être réalisés si les dirigeants font preuve de volonté politique. Le manque de ressources n'est plus une excuse valable.

Une campagne internationale dite **Action mondiale contre la pauvreté** a été lancée en janvier 2005 afin de réunir la société civile, les citoyens et les citoyennes, au Nord comme au Sud, autour d'un message général et d'actions communes à mener au cours de l'année 2005. De nombreuses organisations québécoises et canadiennes participent à cette action mondiale d'envergure, qui vise à faire pression sur les gouvernements du Nord et du Sud pour qu'ils adoptent des mesures concrètes en vue d'éradiquer la pauvreté.

Au Québec, la coalition **Un monde sans pauvreté: Agissons!** coordonnée par l'**Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)** se joint aux campagnes canadienne et internationale. La coalition demande des changements d'orientation urgents et concrets dans quatre domaines: l'aide au développement, le commerce international, la dette des pays pauvres et les protections sociales. La campagne propose des moyens concrets pour s'attaquer aux causes de la pauvreté.

NOTES:

1. Plateforme de la campagne Un monde sans pauvreté: Agissons! www.unmondesanspauvrete.org
2. Jean Ziegler, *Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui leur résistent*, Fayard, Paris, 2002.

Les huit Objectifs du Millénaire
pour le développement adoptés en septembre 2000
par les 191 pays membres de l'ONU:

1. **Réduire l'extrême pauvreté et la faim** : réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1 \$ par jour; réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim.
2. **Assurer l'éducation primaire pour tous** : donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.
3. **Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes** : éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires d'ici 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.
4. **Réduire la mortalité infantile** : réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.
5. **Améliorer la santé maternelle** : réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle.
6. **Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies** : stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle.
7. **Assurer un environnement durable** : intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales; réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable; améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, d'ici à 2020.
8. **Mettre en place un partenariat mondial pour le développement** : poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles prévisibles et non discriminatoires.

Tous les États membres des Nations Unies se sont engagés à atteindre ces objectifs d'ici 2015.

Source : www.un.org/french/millenniumgoals/

Fiche 1

LA PAUVRETÉ, UNE RÉALITÉ COMPLEXE

Définir la pauvreté

D'une façon générale, sont dites pauvres des personnes, des familles, ou des groupes de personnes qui disposent de trop peu de ressources pour mener une vie digne, autrement dit pour vivre décemment. Quand on manque de revenus, on ne peut se nourrir, se vêtir ou se loger correctement. Les enfants qui sont dans cette situation ne vont pas à l'école. Leurs parents n'ont pas de travail ou gagnent des salaires de misère. La santé des parents et de leurs enfants n'est pas bonne et l'argent fait défaut pour aller se faire soigner.

Bref, les personnes pauvres n'ont pas accès aux services de base tels que l'éducation et la santé. Leurs droits fondamentaux, par exemple le droit à un logement décent ou à une bonne alimentation, ne sont donc pas respectés.

Quels besoins ?

Il y a une distinction très importante à faire entre des besoins de base tels que :

- se nourrir convenablement
- avoir accès à l'eau potable
- aller à l'école
- avoir un travail pour subvenir à ses besoins
- avoir la possibilité de se faire soigner

... et des biens de consommation tels que habits à la mode, jeux vidéo, piscine privée, auto, air climatisé.

Toutefois la pauvreté ne se définit pas seulement par un manque de revenus monétaires. Les personnes pauvres sont marginalisées parce qu'elles ne sont pas valorisées économiquement. Ainsi, elles n'ont pas la possibilité de participer à la vie politique et culturelle de leur société. On les entend rarement s'exprimer sur la place publique. Sans pouvoir d'influence sur

les grandes décisions politiques, économiques et sociales de leurs sociétés, elles sont ainsi exclues et ne peuvent exercer leur rôle de citoyen. La pauvreté est donc un phénomène multidimensionnel.

Différentes facettes de la pauvreté

La notion de **pauvreté absolue** s'applique aux gens qui ne disposent pas du minimum vital pour subsister. Les personnes qui n'ont pas assez de revenus pour se procurer ce minimum de biens et de services pour survivre sont considérées comme vivant dans une pauvreté extrême.

Il y a **pauvreté relative** quand une personne n'a pas les moyens de se procurer les produits et les services qui sont accessibles à la grande majorité des membres de la même société ou communauté.

La **paupérisation** n'est pas une situation, mais un processus ou une tendance. On dit que les riches s'enrichissent toujours plus et que les pauvres s'appauvrissent dans le monde. Quand la situation d'une personne ou d'un groupe de personnes déjà pauvre est en train de se dégrader, la notion de paupérisation s'applique. C'est une expérience que vivent des centaines de millions de pauvres à travers le monde. Leur avenir s'annonce encore plus difficile que leur présent.

Depuis presque 10 ans, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) publie des statistiques, des indicateurs et des indices pour mesurer le développement humain et la pauvreté dans le monde. Un indicateur de développement humain (IDH) a été mis au point pour mesurer l'évolution de la pauvreté. Cet indicateur utilise des critères tels que la malnutrition, l'analphabétisme et la situation sanitaire désastreuse.³

L'indice de pauvreté humaine (IPH)

En 1997, le Programme des Nations unies pour le développement a ajouté à l'indicateur de développement humain (IDH) un indicateur spécifique de la pauvreté, l'indice de pauvreté humaine (IPH), qui dans les pays en développement repose sur trois variables :

- le risque de mourir avant l'âge de 40 ans ;
- le taux d'analphabétisme chez les adultes ;
- les conditions de vie mesurées à la fois par l'accès aux services de santé, l'accès à l'eau potable et la malnutrition chez les enfants de moins de cinq ans.

Le PNUD a adapté sa définition de la pauvreté humaine au contexte des pays industrialisés en ajoutant une autre variable : le taux de chômage de longue durée.

S'agissant des pays en développement et des pays industrialisés, on parle désormais d'IPH-1 et d'IPH-2 respectivement.

Source :

<http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/dossieractualite/fmibanquemondialedveloppement/annexes/glossaire.shtml>

Les multiples visages de la pauvreté

D'un continent à l'autre, la pauvreté revêt des formes différentes.

Dans les pays les plus défavorisés du Sud, la pauvreté est souvent assez répandue. Dans les pays industrialisés du Nord, des poches de pauvreté existent au milieu d'une richesse assez généralisée.

Ici et ailleurs, la pauvreté est le lot de travailleurs et travailleuses qui touchent de très bas salaires, de personnes qui se retrouvent sans emploi, de celles qui ne bénéficient pas de services sociaux et qui sont dans le dénuement total. Les femmes sont de loin les plus touchées par la pauvreté. Les enfants qui grandissent dans la pauvreté demeurent souvent défavorisés

à tout jamais. Les personnes âgées, les personnes handicapées, les populations autochtones, les réfugiés et les personnes déplacées dans leur propre pays sont également vulnérables à la pauvreté.

L'ampleur de la pauvreté mondiale

La population mondiale est estimée à 6,3 milliards de personnes.

Si la terre était un village de 100 personnes, voici quelle serait sa composition :

- il y aurait 51 femmes et 49 hommes ;
- on compterait 50 enfants de moins de 15 ans ;
- 20 personnes (uniquement des hommes) posséderaient 80 % des richesses ;
- une femme seulement posséderait sa propre terre ;
- entre 5 et 6 femmes auraient subi un viol ;
- 42 personnes boiraient une eau non potable ;
- 50 personnes vivraient au centre du village et les autres, souvent les plus défavorisées, en périphérie ;
- la vie de 33 personnes serait perturbée par un conflit armé, dont 23 seraient des femmes ;
- 80 personnes vivraient dans un logement de mauvaise qualité ;
- 50 personnes vivraient avec deux dollars et 25 autres personnes avec 1 dollar par jour ;
- une personne seulement aurait un diplôme d'étude universitaire.⁴

Parlons maintenant plus concrètement : environ 80 % des pauvres du monde entier vivent en milieu rural, principalement en Asie et en Afrique. Pour la plupart, les ruraux pauvres sont des paysans qui ne possèdent pas de terre ou dont les fermes sont trop petites ou trop peu fertiles pour leur assurer un revenu suffisant.



De nombreux paysans vont chercher du travail en ville ou à l'étranger aussitôt la récolte terminée. Quand la récolte s'annonce mauvaise, ils partent plus tôt, laissant les femmes s'en occuper. Quant aux paysans sans terre, ils deviennent souvent des ouvriers agricoles faiblement rémunérés dans des grandes fermes industrielles. Car, là où l'on trouve des paysans sans terre, on trouve presque toujours de très grands propriétaires terriens.

Développement versus croissance économique

Il est généralement admis que le processus de développement des pays pauvres est nécessaire pour éliminer la pauvreté. Mais, attention, il ne faut pas confondre développement et croissance économique.

Certains considèrent que, pour éliminer la pauvreté, un pays pauvre doit suivre le même modèle de développement économique que les pays du Nord. Pourtant, ce modèle basé sur la surconsommation et la concentration des richesses entre les mains d'une élite favorise souvent l'appauvrissement d'une grande partie de la population: celle qui travaille dans de mauvaises conditions afin que des produits et des services soient fournis en quantités à une minorité de privilégiés.

En effet, pour augmenter ses profits, une entreprise va parfois effectuer des compressions salariales ou moderniser sa machinerie, ce qui se traduit généralement par des mises à pied. Quelques années plus tard, cette entreprise pourra augmenter son personnel en recherchant des employés plus qualifiés. Dans l'immediat, des dizaines, voire des centaines de personnes, auront de la difficulté à s'en tirer avec des salaires diminués ou vont carrément se retrouver au chômage. La croissance économique peut donc avoir des conséquences sociales négatives et augmenter la pauvreté au lieu de la réduire. En fait, la croissance d'une année à l'autre du produit national brut (PNB), qui est utilisé pour mesurer la valeur totale des biens et des services produits dans un pays, ne signifie pas nécessairement l'amélioration des conditions de vie des populations.

Les conceptions du développement diffèrent selon qu'on le considère sous l'angle strictement économique, comme c'est trop souvent le cas, ou qu'on le conçoit aussi sous l'angle social et environnemental.

L'AQOCI et ses membres définissent le **développement** comme un processus de transformation et de réorientation des sociétés qui doit s'inscrire dans l'histoire et la culture de chaque peuple. Ce processus doit reposer sur la participation des communautés de base et viser prioritairement la satisfaction de leurs besoins essentiels. Au cours de ce processus, chaque peuple doit émerger comme une entité économique, sociale et culturelle respectueuse des libertés et des droits fondamentaux, capable de s'autodéterminer et d'interagir avec d'autres peuples, en fonction de ses besoins, de son potentiel et de son génie propres.⁵

Les causes de la pauvreté dans le monde

Il arrive que des communautés entières soient précipitées soudainement dans la pauvreté à cause d'une grave récession économique ou à la suite d'une dévaluation subite de la monnaie nationale. Ainsi le pouvoir d'achat des ménages chute radicalement. Des catastrophes naturelles ou des situations de conflit (guerre civile, par exemple) aggravent davantage le niveau de pauvreté. Il faut ici savoir que les pauvres sont particulièrement vulnérables aux conséquences des catastrophes et des conflits et qu'ils sont généralement les premiers à subir l'insécurité qui en résulte.

De façon générale, l'inégalité des revenus et la mauvaise répartition des richesses, autrement dit la pauvreté, sont dues à des causes politiques et économiques plutôt qu'à des facteurs naturels. Au cours des dernières décennies, l'écart semble s'être creusé entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres,⁶ de même qu'au sein de la plupart des sociétés, incluant le Québec.

Saviez vous qu'en 1993...

- 20% de la population mondiale contrôlaient 84% des revenus mondiaux.
- 40% des habitants de la planète ne bénéficiaient que de 3,3% du produit planétaire brut.
- Les 225 personnes les plus riches au monde avaient un revenu annuel équivalent à celui des 47% des pays les plus pauvres.
- Les revenus des 3 personnes les plus riches au monde étaient supérieurs au produit intérieur brut des 48 pays les plus pauvres.

Source : PNUD et www.attac.org

• **Le mécanisme de fixation des prix.** Dans certains pays du Sud, l'économie nationale repose principalement sur l'exploitation et l'exportation d'une seule ressource, c'est ce que l'on appelle la monoculture. Or, une famille paysanne engagée dans la monoculture, disons du tabac, ne peut pas subvenir à ses propres besoins alimentaires si le prix qu'elle reçoit pour son produit couvre à peine plus que les coûts de production. Or, les paysans qui produisent du tabac n'ont aucun pouvoir sur le prix très fluctuant de celui-ci, qui est fixé sur le marché mondial.

Si la demande pour leur produit s'amplifie, le prix monte et le revenu de milliers de paysans producteurs augmente. Si, au contraire, la demande fléchit, c'est l'inverse qui se produit.

Cette situation a des conséquences néfastes pour l'économie des pays pauvres qui doivent absolument vendre pour rembourser leurs dettes. Ils sont donc obligés d'accepter le prix du marché même si celui-ci est beaucoup trop bas.

Le cas du Gabon

Au Gabon, l'un des plus riches pays d'Afrique, le gouvernement a décidé de baser son économie sur l'exportation de ressources naturelles telles que le pétrole et les minéraux. À défaut de développer d'autres ressources nécessaires à la survie de la population, le pays est devenu complètement dépendant des importations pour subvenir aux besoins alimentaires de sa population. Bien que le Gabon est un pays côtier, la pêche est peu développée et la plupart des habitants consomment du poisson venant d'un pays voisin. L'essence y coûte trois fois plus cher qu'aux États Unis en dépit du fait que le pétrole est le principal produit d'exportation du pays.

Extrait de : « La pauvreté en Afrique »,
www.mamaafrika.com

La pauvreté est aussi causée ou aggravée par d'autres phénomènes, parmi lesquels :

- **La dette**, dont il sera question plus loin (voir fiche 4)
- **Les politiques d'ajustement structurel** (voir fiche 4)
- **Les paradis fiscaux**, qui sont des pays où le régime fiscal autorise un taux d'imposition anormalement bas. Cela incite certains individus très fortunés, dont des dictateurs, à cacher leurs fortunes dans les institutions financières de ces territoires. Les paradis fiscaux privent les pays, aussi bien industrialisés qu'en développement, de ressources énormes qui pourraient être investies dans les secteurs sociaux.
- **La mainmise sur les ressources** qui fait en sorte, par exemple, que de grandes fermes industrielles accaparent les terres les plus fertiles en expropriant avec la bénédiction de l'État des petits paysans pourtant très productifs. Cela empêche donc des hommes et des femmes de subvenir aux besoins de leurs familles.

• **La corruption de certaines élites dirigeantes** qui détournent à des fins personnelles des fonds publics, et ce à grande échelle. La corruption est un mal qui afflige entre autres la plupart des pays non démocratiques, notamment les dictatures militaires. Les ressources très importantes qui sont soustraites du budget de l'État sont autant de fonds publics qui auraient pu être utilisés dans des programmes de lutte contre la pauvreté.

Les guerres et les conflits armés sont des phénomènes destructeurs qui amplifient la pauvreté. Leurs conséquences sont catastrophiques: la mort de civils, qui représentent 90% des victimes dans les conflits actuellement, le déplacement forcé des populations, la destruction des habitations et des récoltes, le chômage, etc. Il y a des millions de personnes déplacées et réfugiées à cause des conflits armés.

Il y a des réfugiés qui vivent dans des camps depuis des décennies sans espoir de voir leur situation changer. En effet, certains conflits perdurent depuis vingt, trente ans ou davantage. Ces personnes restent en marge de la société et vivent souvent dans de très mauvaises conditions.

Personnes déplacées et personnes réfugiées

Les **déplacés** sont des gens qui doivent quitter leur lieu d'origine en raison d'un conflit ou d'une catastrophe naturelle et qui s'installent ailleurs à l'intérieur des frontières nationales.

Les **réfugiés** sont des gens qui sont forcés de quitter leur pays natal pour des raisons similaires et qui s'installent dans un pays voisin ou qui sont accueillis dans un pays riche, par exemple le Canada.

L'exemple du Kenya

Au Kenya, des Somaliens ayant fui la guerre dans leur pays vivent dans des camps de

réfugiés depuis plus de vingt ans. Pourtant, ils ne sont toujours pas autorisés à quitter leur camp pour trouver du travail. Ils sont contraints de vivre dans des conditions précaires pour une durée indéterminée. Ils craignent de retourner dans un pays que les plus jeunes, nés en exil, n'ont jamais vu et qui est toujours en état de guerre civile. Malgré cela, ceux qui n'y sont pas nés ne peuvent prendre la nationalité du pays où ils vivent depuis si longtemps. Vivre au jour le jour grâce aux dons reçus des ONG internationales n'est sûrement pas une solution à long terme pour ces hommes et ces femmes qui souhaiteraient subvenir eux-mêmes aux besoins de leur famille.

Extrait de : « La pauvreté en Afrique »,
www.mamaafrika.com

Un exemple révélateur : l'Afrique au sud du Sahara

L'Afrique subsaharienne est l'une des régions les plus pauvres de la planète. Cette pauvreté s'explique par plusieurs facteurs.

Sans remonter à la traite des esclaves, de triste mémoire, rappelons tout de même que l'Afrique a été une terre de colonisation et que cette colonisation a commencé par la guerre. Tous les pouvoirs locaux qui se sont opposés aux conquérants britanniques, français, allemands, portugais ou espagnols ont été écrasés. Sur le plan économique, les puissances coloniales ont rapidement mis en place, et ce de manière autoritaire, une économie fondée sur l'exportation de matières premières vers la « mère patrie » et sur la consommation de produits finis importés d'Europe. L'Afrique y a perdu au change des deux côtés de la médaille. Elle demeure, pour l'essentiel, prisonnière d'un carcan économique hérité de la première moitié du 20^e siècle.

Par exemple, la Côte d'Ivoire, premier producteur de cacao (40% du volume mondial), n'a jamais pu développer une industrie chocolatière exportatrice. Rien d'étonnant à cela quand on sait que des tarifs douaniers excessifs ont été

imposés sur ses éventuels produits finis (palettes de chocolat et autres) par les États importateurs et transformateurs de fèves de chocolat ivoiriennes, tels que la Suisse, la France, la Belgique, l'Allemagne et les États-Unis. Ces pays ont voulu conserver l'exclusivité de la transformation du chocolat brut et donc monopoliser les emplois assez rémunérateurs rattachés à cette fonction. La Côte d'Ivoire a dû se contenter de fournir la matière première à bon marché. Si jamais elle avait refusé de jouer ce rôle, d'autres pays producteurs, par exemple le Ghana, le Nigeria ou le Cameroun, auraient été très heureux de prendre sa place comme premier pays exportateur.

Depuis des décennies, des pays d'Afrique de l'Ouest comme le Mali, le Burkina Faso, le Tchad et, encore elle, la Côte d'Ivoire produisent en quantités très importantes l'un des meilleurs coton au monde. Or, c'est à peine si l'on commence à s'organiser pour transformer 5 % de la production locale de coton en fil à coudre ! Et que dire des énormes richesses minières et forestières du continent africain qui sont vendues à vil prix !

Compte tenu du rôle subalterne qui a été imparté à l'Afrique dans la division internationale du travail, cette région a eu et continue d'avoir toutes les difficultés à s'industrialiser et donc à enclencher la spirale vertueuse du développement. La création d'emplois dans l'industrie agroalimentaire est pourtant l'une des clés d'un développement agricole. C'est pourquoi l'Afrique n'est pas à l'abri des crises alimentaires, voire des famines.

Cette région du monde n'aurait pas connu autant d'instabilité politique (coups d'État militaires, guerres civiles, etc.) si les pays du Nord, à commencer par les anciennes puissances coloniales, lui avaient donné de réelles possibilités de développement. La pauvreté croissante y est devenue une cause de désordre politique. Or, les situations d'instabilité découragent les investisseurs nationaux aussi bien qu'étrangers.

L'élimination de la pauvreté exige un changement dans les priorités politiques des gouvernements. De plus, l'État doit assumer sa responsabilité centrale de redistribution des richesses en s'assurant que les besoins de l'ensemble de la population soient couverts le mieux possible.

La volonté politique est donc tout à fait essentielle pour faire disparaître la pauvreté. Des solutions concrètes existent. Dans cette optique, la campagne québécoise *Un monde sans pauvreté: Agissons!* propose les quatre axes suivants pour l'élimination de la pauvreté :

- **une amélioration substantielle de l'aide internationale**
- **l'annulation de la dette des pays pauvres**
- **des règles commerciales justes et équitables**
- **la couverture des besoins dans les protections sociales**

NOTES :

3. PNUD, juin 2002
4. <http://www.cyberhumanisme.org/terre1.html>
5. AQOCI, *Charte des principes pour un développement solidaire*, 1987
6. ONU, *Attaquer la pauvreté*, 1994

La volonté
politique
est donc
tout à fait
essentielle
pour faire
disparaître
la pauvreté.

L'AIDE INTERNATIONALE

Fiche 2

LES ENJEUX DE L'AIDE INTERNATIONALE

Définitions de l'aide

L'aide internationale est l'ensemble des ressources, publiques ou privées, transférées à l'échelle internationale, dans le but de favoriser le progrès économique et social des pays bénéficiaires.

L'aide publique au développement (APD) est cette partie de l'aide internationale qui est d'origine gouvernementale et qui est dirigée vers les pays classés comme « pays en développement ». La liste de ces pays est dressée par un comité international formé des pays industrialisés qui sont les principaux fournisseurs d'aide internationale. Cette liste est révisée périodiquement. Par exemple, la Corée du Sud, autrefois très pauvre, ne fait plus partie de la liste des pays en développement depuis qu'elle s'est engagée sur la voie du développement. La Corée du Sud a même mis sur pied un programme d'aide au développement.

L'aide internationale est constituée de fonds qui sont transférés aux pays bénéficiaires, de transferts de technologie ou de coopération technique, cette dernière consistant principalement en un partage d'expertise entre le Nord et le Sud.

Les objectifs de l'aide

Le principal objectif de l'aide publique au développement devrait être l'élimination de la pauvreté dans le monde. En d'autres termes, l'aide devrait viser à réduire les inégalités entre les pays ainsi que de réduire les déséquilibres régionaux à l'intérieur d'un même pays.

L'aide vient théoriquement compenser un manque chez les pays bénéficiaires, l'épargne nationale y étant insuffisante.

L'origine de l'aide internationale

L'aide internationale a commencé, massivement, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale avec la création de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et la mise en œuvre du plan Marshall en faveur des pays d'Europe occidentale ravagés par la guerre.

Dès le milieu des années 1950, l'aide s'est reportée vers les pays du Sud, dont plusieurs devenaient alors politiquement indépendants. Aujourd'hui encore, elle est fournie, pour la plus grande part, par les pays du Nord et destinée aux pays en du Sud.

L'évolution de l'aide

Jusque dans les années 1970, l'aide était principalement affectée à la mise en place d'infrastructures économiques et à la création d'industries. Sous l'impulsion du PNUD, l'aide s'est progressivement réorientée vers les secteurs administratifs et sociaux.

- Un quart des ressources publiques affectées au développement est aujourd'hui destiné à l'éducation, à l'amélioration des infrastructures sanitaires et sociales, et à la réforme des administrations publiques.
- Un autre quart des ressources disponibles est consacré à l'agriculture, l'objectif annoncé étant de permettre aux pays les plus pauvres de devenir autosuffisants sur le plan alimentaire.

La multiplication des conflits et des catastrophes naturelles a provoqué un accroissement de l'aide d'urgence au détriment des actions à plus long terme. Les Nations unies consacrent désormais près de la moitié de leurs ressources à l'aide d'urgence.

Aide au développement versus aide humanitaire

Il est important de faire la distinction entre l'aide au développement et l'aide humanitaire. En effet, **l'aide humanitaire** ou aide d'urgence est composée surtout d'aide alimentaire ou médicale octroyée lors de catastrophes naturelles ou industrielles, et dans des situations de conflit. Il s'agit donc généralement d'une aide ponctuelle répondant aux besoins immédiats d'une population en crise.

Une aide pas toujours désintéressée

L'aide internationale cache souvent des objectifs économiques et même politiques. Cela se vérifiait dans le tout premier programme d'aide mis en place au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, nommé Plan Marshall.

Le Plan Marshall :

Georges C. Marshall, secrétaire d'État américain en 1949, a proposé un programme d'aide financière visant à soutenir la reconstruction de l'Europe dévastée par la guerre. Aussi connu sous le nom de «Programme pour la reconstruction de l'Europe», ce programme devait officiellement lutter contre la famine, le désespoir, la pauvreté et le chaos qui avaient succédé à la guerre. Mais le Plan Marshall répondait aussi aux intérêts politiques et économiques des États-Unis :

- venir en aide à l'Europe en crise ;
- faciliter les exportations étasuniennes ;
- lutter contre la propagation du communisme dans ces pays, considéré à l'époque comme un danger pour les pays capitalistes.

L'aide demeure souvent un instrument lié à la politique étrangère des pays donateurs. D'une part, ceux-ci s'attendent à des retombées économiques immédiates. L'aide est souvent donnée à la condition que le pays bénéficiaire importe des biens et services du pays fournisseur d'aide. Ce que donne la main droite, la main gauche le reçoit aussitôt. On parle alors d'aide liée. Aujourd'hui, ce type d'aide représente plus du tiers de l'aide internationale globale.

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE estimait qu'en 2001, au moins 20 % de l'aide internationale revenait aux entreprises des pays donateurs sous forme de profitables contrats. Une part importante de l'aide a donc été détournée de son objectif premier, soit de lutter contre la pauvreté et de répondre ainsi aux besoins de ceux à qui elle est théoriquement destinée.

Une partie de l'aide équivaut à des dons, mais une autre partie est consentie sous forme de prêts. Cette dernière doit être remboursée au pays fournisseur, incluant des intérêts. Les taux appliqués sont toutefois plus faibles que ceux en vigueur sur les marchés financiers, sans quoi ces prêts ne seraient pas considérés comme une aide au développement. Cette forme d'aide a néanmoins mis les pays bénéficiaires dans l'endettement. Aujourd'hui, comme nous verrons plus loin, les pays pauvres remboursent aux pays riches un montant supérieur à celui qu'ils reçoivent au titre de l'aide. (Voir fiche 4).

Les principaux intervenants de l'aide

Parmi les principaux agents de l'aide internationale, mentionnons entre autres :

- les gouvernements donateurs ;
- les institutions financières internationales ;
- les agences multilatérales spécialisées ;
- les organisations non gouvernementales (ONG).

Les gouvernements

Les gouvernements des pays du Nord sont les grands fournisseurs de l'aide au développement. La plupart ont créé pour cela une agence nationale. Au Canada, elle a pour nom Agence canadienne de développement international (ACDI).

Les deux tiers de l'aide publique au développement se réalisent dans le cadre d'une entente entre un pays fournisseur et un pays bénéficiaire et prennent la forme de transferts entre les deux parties. On parle alors d'aide bilatérale. En plus d'effectuer ces transferts bilatéraux, les gouvernements des pays riches apportent des contributions financières aux deux types d'organismes multilatéraux qui suivent.

Les institutions financières internationales

Une part importante de l'aide internationale est canalisée par ce type d'institution. La plus connue est sans doute la Banque mondiale. Les prêts accordés par ces institutions doivent être remboursés avant tout autre prêt.

Les agences multilatérales spécialisées

Des agences telles que la FAO (agriculture), le PNUD (développement en général) et le HCR (réfugiés) gèrent des programmes d'aide au développement ou d'aide humanitaire de grande envergure. Relativement autonomes, ces organisations relèvent du système des Nations unies, autrement dit de l'ONU. Il en existe bien d'autres que les trois citées plus haut.

Les organisations non gouvernementales (ONG)

Une ONG de coopération et de solidarité internationale est une organisation à but non lucratif vouée au développement solidaire. Ces ONG sont engagées pour la plupart dans la réalisation de projets avec des partenaires du Sud et dans des actions concrètes de sensibilisation du public.

L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) est composée de 53 organismes. Ces ONG canadiennes bénéficient de contributions gouverne-

mentales, soit du gouvernement provincial soit du gouvernement fédéral et sont des acteurs importants de l'aide publique au développement. Certaines ONG québécoises participent également à des projets ou programmes qui sont coordonnés et financés par des organismes multilatéraux, par exemple le HCR (réfugiés) ou l'UNICEF (enfance).

L'OCDE et le CAD

Basée à Paris, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) regroupe 30 pays du Nord. Elle publie régulièrement des études et des statistiques sur la population, l'inflation, la pauvreté, etc.

Le Comité d'aide au développement (CAD) est l'un des comités de l'OCDE. Ce comité regroupe 21 pays industrialisés qui sont les principaux donateurs d'aide au développement. Le CAD produit des statistiques annuelles qui portent sur l'aide aux pays en développement et aux pays en transition. C'est ce comité qui arrête la liste des pays dits en développement.

L'OCDE ne fait pas partie du système des Nations unies. C'est une organisation intergouvernementale.

Source : www.oecd.org





UN ORGANISME EN ACTION

Projet d'appui des femmes pour les activités maraîchères

Organisme : **Solidarité Nord-Sud des Bois-Francs**

Solidarité Nord-Sud des Bois-Francs

appuie le projet Sabougnouman dans le village de Dougourakoro au Mali. Ce projet vise à soutenir les femmes dans leurs activités de cultures maraîchères. Ce projet permet de renforcer le travail de ces femmes, en permettant l'augmentation de la superficie des parcelles de terre qu'elles détiennent et en permettant aussi l'achat d'outils et de semences. En conséquence, les sources de revenus des femmes augmentent, réduisant ainsi la pauvreté et la malnutrition au sein de la communauté.

www.solidaritenordsud.org

esprit plus critique, une plus grande implication au sein de la société pour un développement plus juste et équitable. Le Réseau In-Terre-Actif répond à la demande de 420 écoles via son site Internet (www.in-terre-actif.com) mais aussi par l'entremise d'un magazine jeunesse créé par et pour les jeunes.

www.cs3r.org



S'ENGAGER POUR UN MONDE SANS PAUVRETÉ

Pour mieux comprendre l'aide internationale, il est aussi possible de participer aux activités organisées par l'AQOCI et ses organismes membres. Ainsi, les **Journées québécoises de la solidarité internationale** ont lieu chaque année et permettent à tous de participer à de nombreuses activités d'information et de solidarité se déroulant partout au Québec. Le programme des activités qui ont lieu du 10 au 20 novembre 2005 est disponible au www.aqoci.qc.ca



UN ORGANISME EN ACTION

*Le Réseau In-Terre-Actif:
Parce qu'agir c'est choisir le monde*

Organisme : **Comité de Solidarité/Trois-Rivières**

Le Réseau In-Terre-Actif a été mis sur pied par le **Comité de Solidarité/Trois-Rivières**. Ce réseau est un outil d'éducation à une citoyenneté active et solidaire. Il fait donc la promotion du développement durable, de la justice sociale et de la solidarité internationale via des activités journalistiques et éducatives s'adressant essentiellement aux jeunes du primaire et du secondaire. Le Réseau offre gracieusement aux étudiants et aux enseignants de multiples activités pédagogiques telles que des animations scolaires, des fiches et des trousseaux pédagogiques, des idées d'activités et de campagne de solidarité à réaliser, une salle de presse virtuelle donnant la parole aux jeunes et permettant l'éducation aux médias. Ce projet offre donc des ressources aux enseignants afin d'aider les jeunes à développer diverses aptitudes telles qu'une meilleure compréhension du monde d'aujourd'hui et de ses nombreux enjeux, un

Fiche 3

LES DÉFIS DE L'AIDE

Depuis 1960, les pays riches ont consacré près de 5 000 milliards de dollars US à l'aide internationale. Pourtant, après 50 années d'aide internationale, on constatait aux Nations unies qu'en 2003, près de la moitié de l'humanité vivait avec moins de 2 dollars US par jour. Les principaux acteurs de l'aide internationale, soit les gouvernements, institutions financières internationales, agences nationales d'aide au développement et ONG, s'entendent pour dire que les 50 dernières années ont produit des résultats bien en deçà des espérances des populations les plus pauvres de la planète. Dans les régions parmi les plus pauvres du monde comme l'Afrique au sud du Sahara, certains indicateurs de développement économique et humain auraient même reculé depuis 1960. Comment expliquer des résultats aussi décevants?

Insuffisance et diminution de l'aide

En 1964, lors de la première Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED), les pays industrialisés se sont engagés à consacrer 1 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide au développement. Cet objectif fut réduit à 0,7 % en 1972. L'ancien premier ministre canadien, Lester B. Pearson, a beaucoup contribué à l'établissement d'une telle norme pour l'APD.

À l'exception des États scandinaves et des Pays-Bas, les 21 pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) n'ont pas respecté ces engagements. De 1970 à 1990, ils ont transféré en moyenne 0,35 % de leur PNB vers les pays en voie de développement. Cette part est tombée à 0,27 % en 1995.

L'aide publique au développement fournie par les pays membres du CAD a régressé de 9 % depuis la fin de la guerre froide, alors que la situation économique et sociale de nombreux pays du Sud se dégradait. L'une des explications

de ce changement est le repli continu des États-Unis en matière d'aide au développement: ce pays fournissait un quart de toute l'aide publique au développement en 1985; il n'en fournit plus que 12,5 %, soit seulement 0,1 % de son PNB.⁷ Cette diminution s'explique par la volonté du gouvernement américain d'augmenter son budget alloué à la défense.

Les priorités dans le monde - Des chiffres révélateurs

Nombre d'emplois salariés à l'ONU: **53 600**

Nombre d'emplois salariés à Disneyland: **50 000**

Budget de l'ONU: **18,2 milliards \$ US**

Budget de LOCKHEED (fabricant d'armement aux États-Unis): **19,4 milliards \$ US**

Dépenses de l'ONU pour le maintien de la paix: **3,6 milliards \$ US**

Dépenses militaires des États-Unis: **396 milliards \$ US en 2005**

Nombre de casques bleus pour 150 000 habitants: **1**

Nombre de militaires pour 150 000 habitants: **650**

Budget annuel de l'ONU pour l'environnement: **100 millions \$ US**

Dépenses militaires quotidiennes dans le monde: **2 000 millions \$ US**

Source: <http://www.revuesilence.net/>

Il faut mettre les intérêts des populations pauvres au premier plan si l'on veut que l'aide parvienne un jour à éliminer la pauvreté.

La sécurité avant l'aide

Après les attentats de septembre 2001 perpétrés aux États-Unis, le gouvernement de ce pays a lancé des offensives militaires contre l'Afghanistan et l'Irak, tout en limitant les libertés civiles à l'intérieur de ses frontières. Ces offensives ont été déclenchées officiellement pour des raisons de sécurité. D'autres pays du Nord sont entrés dans cette dynamique.

Depuis le lancement de la « guerre contre le terrorisme », l'aide publique au développement semble prendre un virage inquiétant. En effet, selon la nouvelle tendance, exprimée dans un document de l'OCDE daté d'octobre 2003, la lutte contre la pauvreté doit être liée à la « guerre contre le terrorisme »⁸. Selon Tony Tujan, spécialiste philippin de l'aide internationale :

*Il existe un risque que l'aide internationale soit détournée de la nécessité absolue d'éliminer la pauvreté de la majorité, au profit de l'objectif qui vise à assurer la sécurité de quelques-uns.*⁹

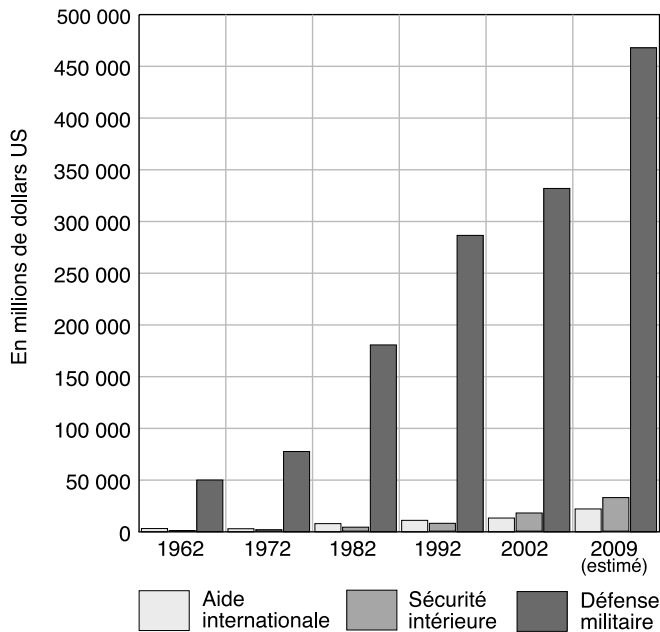
Ces craintes sont malheureusement vérifiées. En effet, selon un rapport intitulé Bilan de l'aide 2004 :

*Les tentatives actuelles de détournement des fonds alloués à la réduction de la pauvreté en fonction des intérêts de sécurité des donateurs constituent l'expression la plus préoccupante du problème de l'utilisation des ressources réservées à l'aide internationale en fonction des priorités des pays riches.*¹⁰

Cette tendance est visible dans les politiques de plusieurs pays donateurs. Ainsi, l'Australie fait passer la sécurité avant la réduction de la pauvreté dans la raison d'être de son aide internationale. L'aide accordée par le Danemark dépend de la participation active des pays à la « guerre contre le terrorisme ». Le Japon a aussi révisé sa Charte de l'aide au développement en y ajoutant la « prévention du terrorisme ».

Selon la nouvelle politique de sécurité nationale du gouvernement canadien, intitulée « Protéger une société ouverte »¹¹, le Canada accentuera ses efforts de développement des capacités nationales en matière de lutte contre le terrorisme dans les pays en développement.

Budget des États-Unis - Par agence



Graphique réalisé par Eric Marclay

Source : <http://www.gpoaccess.gov/usbudget/fy05/sheets/hist04z1.xls>

Certains des pays engagés dans des opérations humanitaires sont les mêmes que ceux qui ont procédé à des bombardements qui ont tué des civils.

La militarisation de l'aide humanitaire

Au cours de la dernière décennie, on a observé une tendance à la militarisation de l'aide humanitaire dans les zones déchirées par les conflits armés. En effet, des militaires sont de plus en plus associés à des actions humanitaires, telles la distribution de vivres, d'eau, de médicaments, la construction d'écoles, de routes, etc. Cette tendance est jugée inquiétante par les acteurs humanitaires, car elle crée une confusion aux yeux des populations entre les militaires, supposés maintenir l'ordre, et les acteurs sociaux chargés d'assurer les besoins essentiels, suivant le principe d'une compassion ouverte à toutes les victimes.

La confusion des rôles entre l'humanitaire et le militaire a des implications sérieuses. Elle affecte le principe de neutralité sur lequel se base l'aide humanitaire. Dans la nouvelle conjoncture, l'aide humanitaire peut devenir un instrument au service d'intérêts politiques et partisans. Si les militaires dépêchés sur le terrain viennent d'un pays qui a choisi son camp, l'aide d'urgence sera distribuée avant tout aux victimes d'un conflit qui se trouvent d'un seul côté du mur.

Sur le terrain, la confusion augmente lorsque c'est l'intervention militaire elle-même qui rend nécessaire l'acheminement de l'aide humanitaire, comme c'est le cas en Afghanistan. Certains des pays engagés dans des opérations humanitaires sont les mêmes que ceux qui ont procédé à des bombardements qui ont tué des civils. En ce cas, l'aide d'urgence devient un élément d'un plan de combat.

Le budget consacré à l'aide

En 1969, le Canada avait convenu d'allouer 0,7% de son PNB à l'aide publique au développement. Trente-six ans plus tard, le Canada n'a toujours pas atteint cet objectif, pourtant réitéré en 2000, lors du Sommet du Millénaire de l'ONU. Le Canada a une performance inférieure à la moyenne de l'OCDE. En 1995, il se classait 6^e parmi les pays de l'OCDE

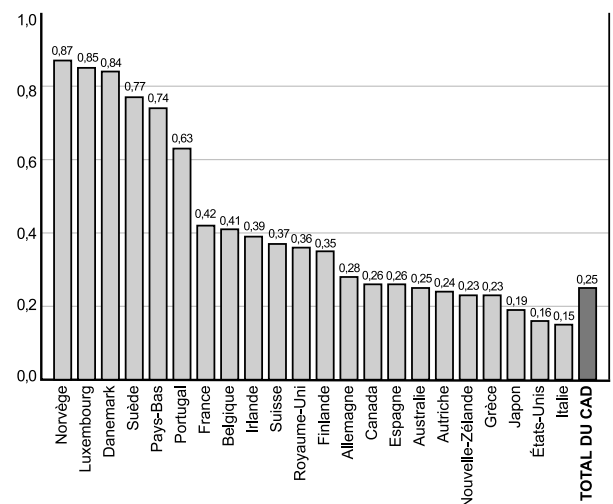
au chapitre de la part de son PNB allouée à l'aide au développement. En 2002, le Canada était au 18^e rang sur 22 pays. Actuellement, le Canada se classe 13^e. Seuls la Norvège, le Danemark et la Suède ont dépassé l'objectif du 0,7%.

La situation financière et économique du Canada est pourtant très bonne. Ce pays a connu un surplus budgétaire plusieurs années de suite, ce qui lui donne la possibilité de réinvestir dans son programme d'aide publique au développement en vue d'atteindre le seuil de 0,7%.

En 2003, le budget canadien d'aide internationale s'est limité à 0,26% du PNB. Les hausses futures annoncées en 2004 ne permettront pas d'atteindre le niveau souhaité avant des décennies. Non seulement les promesses ne sont pas tenues, mais le gouvernement canadien n'a aucun plan concret pour y arriver, de l'aveu même du premier ministre Paul Martin en juillet 2005.

Ce manque de détermination n'aidera pas le Canada à honorer ses engagements face à l'éradication de la pauvreté. Dans divers pays du Sud, les populations sont confrontées à une pauvreté croissante : des services d'éducation de base ont été coupés ; la santé des femmes s'est détériorée ; les épidémies ont été combattues avec moins de vigueur ; un plus grand nombre d'enfants sont morts.

APD nette en 2004 -
En pourcentage du RNB



Source : OCDE, 11 avril 2005

Le Canada est un des 191 États à avoir signé la Déclaration du Millénaire comprenant les Objectifs du Millénaire pour le développement. L'objectif fondamental de cette déclaration est de réduire d'ici à 2015 de 1,2 milliard à 600 millions le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême, essentiellement des femmes et des enfants, dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour.

Pour y arriver, tous les pays développés doivent respecter leurs engagements, à commencer par le Canada.

Notre pays a récemment fait quelques pas dans la bonne direction. En 2004, Paul Martin s'est engagé à accorder 170 millions \$ à la lutte contre le VIH/Sida et son gouvernement a fourni 265 millions \$ d'argent neuf en aide aux pays ravagés par le tsunami.

Ces pas sont toutefois insuffisants. Les ONG canadiennes réclament du gouvernement canadien qu'il respecte son engagement de consacrer 0,7% de son PNB au budget de l'aide d'ici 2015, année butoir pour les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il faudrait pour cela établir et adopter sans délai un échéancier concret.



UN ORGANISME EN ACTION

Des initiatives de développement communautaire

Organisme : **CRÉDIL**

Le **CRÉDIL** donne son appui à des initiatives de développement communautaire et local dans plusieurs pays de l'Amérique latine et de l'Afrique. Au Pérou, le CRÉDIL gère des projets de construction de cuisine populaire et de locaux de production artisanale. Du côté du Mali, en Afrique de l'Ouest, c'est par la construction d'une salle communautaire et d'une auberge génératrice de revenus que le CRÉDIL apporte son soutien. En Bolivie, le CRÉDIL supporte les communautés andines de Quechua par la construction de serres thermiques afin de

diversifier l'alimentation et par l'appui à un projet communautaire en viticulture et élevage de cochenille de teintures.

www.credil.qc.ca



S'ENGAGER POUR UN MONDE SANS PAUVRETÉ

En 2005, des organismes de la société civile de plusieurs pays ont lancé l'Action mondiale contre la pauvreté, une campagne internationale qui appelle les dirigeants du monde entier à respecter leurs engagements pour éliminer la pauvreté.

La campagne québécoise Un monde sans pauvreté: Agissons! coordonnée par l'AQOCI se joint aux campagnes canadienne et internationale afin de parler d'une seule voix pour l'élimination de la pauvreté.

Des informations sur la campagne sont disponibles sur le site www.unmondesanspauvrete.org

NOTES:

7. *Aide internationale*, Encyclopédie Microsoft Encarta (®) en ligne (®) 2005
<http://fr.encarta.msn.com>

8. En effet, selon le document intitulé: «*Inscrire la coopération pour le développement dans une optique de prévention du terrorisme*», il ne s'agit pas simplement pour les donateurs de «mieux faire ce à quoi ils se sont engagés» en vue de «priver le terrorisme de soutien populaire», mais de «mettre les instruments de coopération pour le développement au service de la prévention du terrorisme» (p.11).

9. *L'aide internationale détournée au profit de la « guerre contre le terrorisme »* www.ccic.ca

10. *L'aide internationale détournée au profit de la « guerre contre le terrorisme »* www.ccic.ca

11. Gouvernement du Canada, *Protéger une société ouverte: la politique canadienne de sécurité nationale*, 2004.

LA DETTE DES PAYS PAUVRES

En 1980, le montant total de la dette des pays du Sud était de 560 milliards \$ US. À la fin de 2001, la facture était de 2 450 milliards \$ US,¹² soit près de quatre fois plus.

Le remboursement de la dette par les pays du Sud est aujourd'hui un obstacle majeur à leur développement puisqu'il les prive de ressources qui pourraient être consacrées à la satisfaction des besoins essentiels des populations. Si la dette n'est pas la cause unique des difficultés de ces pays, elle les accentue gravement et creuse les inégalités sociales.



EN QUOI CONSISTE LA DETTE ?

Définition de la dette

La dette publique est l'ensemble des prêts et crédits portant intérêt ou non obtenus par un État et que celui-ci doit rembourser aux pays ou institutions qui lui ont accordé ces sommes. Avoir une dette, c'est avoir une somme à rembourser à un créancier.

Mesure du niveau d'endettement

Le **taux d'endettement** est le rapport exprimé en pourcentage entre la dette publique extérieure et le produit national brut (PNB).

$$\text{Taux d'endettement} = (\text{dette} / \text{PNB}) \times 100$$

Selon le Fonds monétaire international (FMI), qui est l'une des grandes institutions financières internationales, un pays est très endetté lorsque ce ratio est supérieur à 50%. Pour les pays en développement dans leur ensemble, il était de 65% en 1986 et de 43% en 1998. Toutefois, ce ratio approche les 100% pour plusieurs pays parmi les plus pauvres.

Le **ratio de la dette** est le rapport exprimé en pourcentage entre la dette extérieure et les exportations.

$$\text{Ratio de la dette} = (\text{dette extérieure} / \text{exportations}) \times 100$$

En 1998, ce ratio était en moyenne de 135% pour les pays en développement.

Le **service de la dette** est le rapport en pourcentage entre les fonds alloués chaque année par un pays au remboursement de sa dette et ses recettes annuelles d'exportation.

$$\text{Service de dette} = (\text{remboursement annuel de la dette} / \text{revenus d'exportation}) \times 100.$$

On estimait il n'y a pas si longtemps que la situation devenait grave si ce taux dépassait 25%. Plusieurs pays ont franchi ce seuil critique.

Origine de la dette

La crise de la dette a débuté dans les années 80 et était la conséquence de plusieurs facteurs.

Le phénomène des eurodollars

Après la Seconde Guerre mondiale, les États-Unis ont mis en place le plan Marshal pour la reconstruction de l'Europe. La réalisation de ce plan a entraîné un flux important de dollars américains vers l'Europe. C'est ce qu'on a appelé le phénomène des eurodollars. Plus tard, le gouvernement américain a encouragé les entreprises nationales à investir à l'étranger pour atténuer l'inflation aux États-Unis.

L'inflation y causait une forte hausse des prix. Les banques européennes ont commencé à regorger de dollars. Elles ont alors consenti aux pays du Sud des prêts en leur offrant de faibles taux d'intérêt et des conditions de remboursement avantageuses.

La crise du pétrole

En 1973, le prix du pétrole a brusquement augmenté par suite d'une décision de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP). Cette décision a été prise pour compenser l'augmentation constante des prix des biens manufacturés qu'ils importaient notamment des pays auxquels ils vendaient le brut.

Les revenus des pays pétroliers ont aussitôt grimpé en flèche. Les pétrodollars affluaient chez eux par milliards. Ces pays ont placé des sommes très considérables dans les banques des pays du Nord.

À leur tour, ces banques ont cherché à placer cet argent en prêtant massivement, entre autres, aux pays pauvres à de faibles taux d'intérêt. L'offre internationale de crédit est devenue plus forte que la demande. À cette époque, on ne se souciait pas outre mesure de la rentabilité des projets pour lesquels on signait une entente de crédit. Dans ce contexte, nombre de pays en développement ont pris l'habitude d'emprunter, y compris pour acheter du pétrole.

Les pays les plus solvables se sont endettés envers les banques privées du Nord. Les pays les plus pauvres ont contracté des dettes envers les institutions multilatérales et les agences bilatérales d'aide au développement.

Jusqu'à la fin des années 1970, les pays du Sud ont pu supporter leur niveau d'endettement parce que les taux d'intérêts étaient très faibles. Mais les choses n'allaient pas en rester là.

La dette publique des pays du Sud et des pays de l'Est a été multipliée par 12 entre 1968 et 1980.

Comprendre la crise du pétrole des années 1970

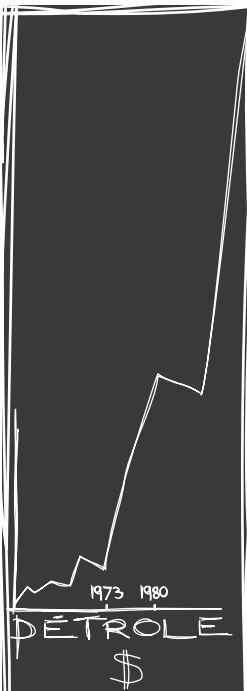
D'envergure mondiale, la crise du pétrole a sévi de 1973 à 1980. Durant cette période, le prix du brut est passé de 3 \$ US le baril à 32 \$ US. Cette augmentation était due en partie au contrôle de plus en plus important qu'exerçaient les pays membres de l'OPEP sur la production mondiale de pétrole et en partie à une forte demande pour les produits pétroliers. En fait l'industrialisation croissante fait en sorte que le pétrole est devenu une denrée très en demande à travers le monde.

La forte augmentation du prix du pétrole a suscité une inflation des prix à l'échelle mondiale. La facture pétrolière a provoqué des pertes de profit pour plusieurs entreprises, entraînant un ralentissement de la croissance économique et une augmentation du chômage.

Détournement et corruption

Les emprunts contractés par les pays du Sud n'ont pas toujours servi à aider les populations des pays concernés. Au contraire, la plupart des prêts ont été contractés par des gouvernements de type dictatorial. Les fonds empruntés ont souvent servi soit à l'enrichissement personnel de leurs dirigeants, soit à acheter de l'armement leur assurant de se maintenir au pouvoir, soit à des mégaprojets inadaptés aux besoins de la population.

En droit international, le concept de la **dette odieuse** s'applique à des emprunts contractés par un régime dictatorial et utilisés pour des intérêts autres que le développement du pays ou la satisfaction des besoins de la population. Une dette odieuse ne devrait pas être remboursée par la nation, mais considérée comme une dette personnelle du dictateur et de ses acolytes. Pourtant, les populations pauvres de ces pays continuent de payer pour rembourser des dettes odieuses. À titre d'exemple, la fortune



Durant cette période, le prix du brut est passé de 3 \$ US le baril à 32 \$ US.

personnelle de l'ex-président du Zaïre (aujourd'hui la République démocratique du Congo), Mobutu Sésé Séko, était estimée à 8 milliards de dollars en 1997. Or, la dette de ce pays s'élève actuellement à 12 milliards de dollars. D'autres pays vivent une situation similaire. C'était le cas en Haïti où l'ex-dictateur Duvalier a accumulé une fortune supérieure à la dette totale du pays.

	\$ US
Fortune de Mobutu en 1997	8 Mds
Dette actuelle du Zaïre	12 Mds
Fortune de Duvalier en 1986	900 M
Dette d'Haïti en 1986	750 M

Mds = milliards M = millions

Source : <http://www.cadtm.org>

Les fortunes accumulées illégalement par des dictateurs se retrouvent dans des comptes cachés de banques occidentales, ce qui soulève un problème d'éthique important.

Une autre question qui se pose est celle de la responsabilité des créanciers qui ont accordé des prêts à des dictateurs sans se préoccuper de l'utilisation de ce prêt et de la capacité ou même de la volonté de rembourser.

Les principaux acteurs de la dette

Les créanciers ou prêteurs peuvent être publics ou privés.

Les **prêteurs publics** sont d'une part des États, qui prêtent à d'autres États. Il s'agit alors d'une dette bilatérale. Cette dette prend souvent la forme d'un crédit d'importation. Pour expliquer en quoi consiste ce concept, prenons l'exemple d'un pays du Nord qui prête une somme de 10 millions de dollars à un pays du Sud à un faible taux d'intérêt. De son côté, le pays du Sud devra s'engager à importer 10 millions de dollars de marchandises produites dans ce pays du Nord. C'est une autre forme d'aide liée, une notion abordée dans la fiche 1 : « La pauvreté, une réalité complexe ».

D'autre part, **les prêteurs non privés** sont aussi des organisations financières internationales, telles que la Banque mondiale, le Fonds monétaire international ou la Banque africaine de développement. Il s'agit alors d'une dette publique multilatérale.

Les **prêteurs peuvent aussi être privés**. Ils sont les plus nombreux aujourd'hui. Il s'agit des grandes banques occidentales qui prêtent principalement pour faire des profits. Cet objectif de rentabilité est défavorable aux pays du Sud car les taux d'intérêt sont souvent en hausse et les délais de remboursement sont assez courts.

Tous ces créanciers ou prêteurs sont organisés en deux groupes, afin de gérer la dette des pays du Sud :

Le Club de Paris

Il regroupe plusieurs pays du Nord qui prêtent aux pays en développement. Les rencontres du Club de Paris tournent autour de la renégociation du remboursement de la dette des pays emprunteurs qui éprouvent des difficultés de paiement. Le Club de Paris élabore des conditions générales pour restructurer les dettes publiques d'un pays endetté. Ces conditions sont ensuite recommandées aux gouvernements en vue d'un accord entre les pays concernés. Ils peuvent décider d'aider les pays les plus endettés en annulant une partie de leurs dettes ou en prolongeant l'échéance pour leur remboursement.

Le Club de Londres

On nomme ainsi le comité qui réunit les grandes banques privées. Il est constitué de représentants d'une douzaine de banques et habituellement dirigé par le plus grand créancier d'un pays donné. Ce club analyse les possibilités de restructuration des dettes privées des pays du Sud. Un nouveau comité est formé pour chaque nouvelle négociation.

Le cercle vicieux de l'endettement

Au début des années 1980, à cause de tout l'argent en circulation, les pays occidentaux ont subi une stagflation, soit une combinaison inédite : baisse de l'activité économique, donc chômage, et pourtant inflation. Pour contrer l'inflation, l'ennemi numéro un, les gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni ont fait augmenter fortement les taux d'intérêt.

Avec le renouvellement des ententes de prêt, la dette des pays du Sud s'est subitement alourdie. Ces pays n'ont eu qu'une option pour continuer à payer leur dette : augmenter leur production pour exporter davantage et tirer ainsi des revenus supplémentaires qui pourraient servir à rembourser leur dette.

Plusieurs pays se sont alors mis à produire davantage de matières premières comme le café, le sucre ou le coton. Toutefois, la demande pour ces produits n'a pas augmenté dans les pays du Nord, qui peinaient à sortir de leur stagflation. Cette situation a généré une chute vertigineuse des cours mondiaux de ces matières premières, d'où une baisse importante des revenus des pays endettés. Certains pays ont dû à nouveau emprunter pour assurer le service de leurs dettes publiques. Ils sont alors entrés dans une spirale infernale...

En 1982, certains pays endettés ont suivi l'exemple du Mexique, premier pays à briser la glace, et ont annoncé qu'ils avaient de graves difficultés à rembourser leurs dettes. Les grandes banques privées ont refusé de leur accorder de nouveaux prêts et exigé qu'on leur rembourse les anciens. Le FMI et les principaux pays industrialisés ont accordé de nouveaux prêts à ces pays en difficulté pour les aider à rembourser les banques privées. C'est alors que le FMI, appuyé par la Banque mondiale, a commencé à imposer des programmes d'ajustement structurel (voir plus loin).

Compte tenu de l'énormité de la dette, plusieurs pays du Sud sont actuellement obligés de consacrer plus de ressources au remboursement

de leurs dettes qu'à l'ensemble de leurs programmes sociaux.

Part du budget alloué aux services sociaux de base comparativement au service de la dette de 1992 à 1997		
Pays	Services sociaux	Service de la dette
Cameroun	4 %	36 %
Zambie	6,7 %	40 %
Tanzanie	15 %	46 %

Source : PNUD, *Rapport sur la pauvreté dans le monde*, 2000.

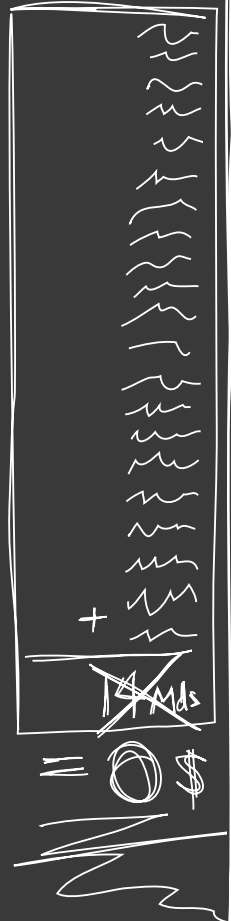
Les programmes d'ajustement structurel

Les **programmes d'ajustement structurel (PAS)** ont consisté essentiellement à forcer les pays endettés à adopter une série de mesures de correction très sévères. Selon le FMI et la Banque mondiale, ces mesures étaient indispensables pour sortir les pays pauvres de leur crise économique. Les années 1985 à 1995 ont constitué la période forte des PAS.

Les programmes d'ajustement structurel comprenaient deux principaux types de mesure :

Des mesures monétaires :

- Dévaluation de la monnaie, c'est-à-dire diminution de la valeur de la monnaie nationale par rapport aux autres monnaies, à commencer par les devises fortes.
- Hausse des taux d'intérêt à l'intérieur du pays concerné pour attirer les investissements étrangers. Pour le paysan qui devait emprunter pour acheter des intrants agricoles, les répercussions ont été importantes. En fait, à cause des taux d'intérêt élevés, il n'avait plus les moyens d'assumer le coût des dépenses normales de production.



Effet de la dévaluation de la monnaie locale

Le FMI a forcé plusieurs pays en difficulté à dévaluer la monnaie nationale de 40 à 50 %. La dévaluation rend les exportations d'un pays plus compétitives sur le marché de manière à attirer les investisseurs et à augmenter ainsi les rentrées de devises nécessaires au remboursement de la dette. Pour les pays riches du Nord, cela est avantageux : une baisse immédiate du prix des produits exportés par les pays du Sud. La dévaluation a des effets négatifs immédiats : explosion du prix des biens et services importés, à commencer par le pétrole et la machinerie, entraînant une forte inflation des coûts de production sur le marché intérieur ; alourdissement automatique du service de la dette qui est libellé en devises étrangères, sans oublier les nouveaux emprunts contractés dans le cadre des PAS. De l'autre côté, les investissements étrangers qui devaient découler de la dévaluation ne se sont guère matérialisés. Bref, le bilan s'est bientôt révélé très négatif.

Des réformes structurelles :

- Les services publics ont été privatisés, c'est-à-dire qu'au lieu d'être fournis par l'État, ils ont été confiés à l'entreprise privée, ce qui a augmenté les coûts pour la population, par exemple de transport.
- Des entreprises publiques ont aussi été vendues à des investisseurs privés, souvent à des étrangers qui payaient avec des devises fortes et qui ont donc pu mettre la main sur des actifs importants à prix réduit, dévaluation oblige.
- Les programmes de santé, d'éducation et de logement ont subi des compressions importantes et ces services de base sont devenus moins accessibles à la population.
- Les gouvernements ont dû miser plus que jamais sur une économie d'exportation (coton,

café, cuivre), ce qui ne répondait en rien aux besoins premiers, alimentaires et autres, des populations.

- Les subventions, c'est-à-dire l'aide donnée par l'État à certains biens et services de base, ont été supprimées. D'où une hausse des prix.

Dans plusieurs pays du Sud, le prix du pain et du riz, par exemple, est maintenu à un bas niveau par des subventions aux producteurs, importateurs ou distributeurs. C'est aussi le cas souvent pour l'électricité, l'eau ou les transports publics.

Les PAS devaient sur le long terme assurer le bien-être des populations. Si, d'un côté, ils ont permis jusqu'à un certain point de dégager des fonds à court terme pour le remboursement de la dette publique, ils ont entraîné une baisse significative du pouvoir d'achat des ménages, un appauvrissement général des populations et une accentuation des inégalités.



UN ORGANISME EN ACTION

Une dette combien de fois payée ?

Organisme : **Comité pour la justice sociale**

Le **Comité pour la justice sociale** offre un atelier qui utilise des images humoristiques et une approche interactive pour explorer l'origine et les impacts de la dette sur les pays pauvres. L'atelier examine le rôle du FMI et de la Banque mondiale dans ces pays. L'atelier sert à faciliter la compréhension des causes et effets de la dette et des programmes d'ajustement structurel.

www.s-j-c.net

NOTES :

12. Banque mondiale, *World development Indicators*, 2001.

Fiche 5

L'ANNULATION DE LA DETTE: UN IMPÉRATIF

L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés

Devant les critiques et les résultats peu reluisants des programmes d'ajustement structurel, le FMI a pris l'initiative d'annuler une partie de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE).

L'initiative PPTE

Lancée en 1996 par la Banque mondiale et le FMI, l'initiative PPTE (Initiative en faveur des pays pauvres très endettés) visait à réduire la dette extérieure des pays pauvres les plus lourdement endettés en inscrivant l'allègement de la dette dans le cadre d'une stratégie de réduction de la pauvreté.

Une liste de 41 pays très pauvres dont l'endettement a été jugé « insoutenable » a été établie par le FMI et la Banque mondiale. La dette totale de ces 41 pays équivalait à environ 10% de la dette de l'ensemble des pays du Sud. Cette liste comportait 34 pays de l'Afrique subsaharienne, 4 pays d'Amérique latine et 3 d'Asie.

Pour bénéficier de l'initiative, les pays retenus devaient cependant satisfaire à un ensemble de conditions très exigeantes.

Extrait et adapté de : Initiative PPTE,
www.cadtm.org

En septembre 2003, 27 pays (dont 23 en Afrique) répondaient aux critères, mais seulement 8 avaient effectivement commencé à bénéficier de l'initiative PPTE : l'Ouganda, la Bolivie, le Mozambique, la Tanzanie, le Burkina Faso, la Mauritanie, le Mali et le Bénin.

En fait, cette initiative ne sort pas les pays du piège de la dette. Le FMI refuse d'annuler intégralement les dettes que ces pays ont envers

lui-même et la Banque mondiale. Une partie seulement de la dette est annulée afin que le pays puisse continuer à rembourser. Bref l'initiative en faveur des PPTE vise à rendre la dette publique « soutenable », c'est-à-dire à la ramener à un niveau tel que les pays soient en mesure d'effectuer les remboursements.

Les ressources financières publiques libérées par l'allègement de la dette doivent obligatoirement être utilisées pour des programmes de réduction de la pauvreté.

Pour vérifier si la dette est soutenable, le FMI et la Banque mondiale se fient sur les revenus d'exportation des pays concernés. Ces revenus, on le sait, dépendent principalement de matières premières dont les prix peuvent chuter brutalement. En effet, le prix des matières premières est fixé selon la règle de l'offre et de la demande sur le marché international. Les règles du commerce international ne permettent pas, à l'heure actuelle, d'assurer aux pays producteurs un juste revenu pour leurs matières premières.

Selon Bonnie Campbell, pour être éligible au mécanisme d'allègement de leur dette, les PPTE doivent s'engager à appliquer durablement un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, élaboré avec le concours de la Banque mondiale et du FMI. Mais ce cadre inclut des réformes économiques, sociales et institutionnelles en grande partie identiques à celles des programmes d'ajustement structurel (PAS) tant décriés par plusieurs critiques.¹³

Selon la BM et le FMI, la réduction de la pauvreté n'est possible que grâce à une croissance économique rapide et soutenue. Or, comme on a pu l'observer ces dernières années, la croissance économique s'accompagne trop souvent d'une augmentation et non d'une réduction de la pauvreté. En réduisant la capacité des États de soutenir des programmes sociaux répondant aux besoins essentiels des

En effet,
le prix des
matières
premières
est fixé selon
la règle de
l'offre et de
la demande
sur le marché
international.

plus démunis, l'approche strictement économique aborde les enjeux du développement sous l'angle de la bonne gestion administrative, sans tenir suffisamment compte des notions d'équité et de justice sociale.

Annuler la dette pour investir dans les services de base

L'endettement des pays du Sud est l'expression la plus évidente de leur pauvreté et il ne peut y avoir de stratégie efficace de lutte contre la pauvreté sans des mesures cohérentes d'effacement de la dette. L'endettement des pays du Sud condamne à la misère des millions de personnes.

- En Éthiopie, où plus de 100 000 enfants meurent chaque année de maladies facilement évitables, les paiements au titre du service de la dette publique extérieure sont quatre fois supérieurs aux dépenses de l'État en santé.
- En Tanzanie, où 40 % des gens meurent avant 35 ans, les paiements annuels pour la dette sont six fois plus importants que le budget de la santé.
- Dans l'ensemble de l'Afrique, un enfant sur deux ne va pas à l'école. Pourtant, les gouvernements versent quatre fois plus d'argent à leurs créanciers du Nord qu'ils n'en consacrent à l'éducation et à la santé des habitants de ce continent.

Le développement des pays pauvres est donc gravement freiné par le lourd fardeau de leur dette internationale. Malgré l'initiative PPTE, les dettes multilatérales des pays pauvres ont continué d'augmenter. Neuf des quatorze pays étudiés par la Banque mondiale garderont des dettes énormes après avoir complété la démarche PPTE. Cinq pays africains auront à faire des remboursements annuels supérieurs aux paiements qu'ils faisaient avant de se qualifier pour l'allègement de la dette. Ces pays continueront de dépenser en moyenne 14 \$US par personne par année pour le remboursement de la dette, mais ne pourront consacrer que 5 \$ par personne aux soins de santé, ce qui contribuera à la détérioration des conditions de vie.

En résumé, l'endettement des pays pauvres très endettés force ces derniers à utiliser leurs maigres ressources financières et à effectuer des paiements d'intérêt qui réduisent de beaucoup les fonds qui pourraient être utilisés pour répondre aux besoins de base de la population.

En 2002, l'ensemble des pays en développement ont remboursé un total de 343 milliards de dollars au titre du service de la dette (six fois l'aide publique au développement!), soit 95 milliards de dollars de plus que les nouveaux prêts qu'ils ont reçus. En annulant véritablement la dette des pays du Sud, on libérera des sommes considérables, ce qui rendra enfin possible une réelle lutte contre la pauvreté.

Quelques chiffres éloquentes

- Montant de la dette internationale :
2 450 milliards \$
- Aide publique mondiale au développement :
50 milliards \$/an
- Dépenses publicitaires mondiales :
500 milliards \$/an
- Dépenses militaires mondiales :
1 035 milliards \$/an¹⁴

Source : <http://www.cadtm.org>

Enfin, l'annulation de la dette est une question de justice. En effet, la dette des pays pauvres doit être annulée surtout parce qu'elle a déjà été remboursée plusieurs fois. En Argentine, la dette extérieure publique actuelle s'élève à plus de 130 milliards de dollars. Or, durant les 25 années qui ont suivi la mise en place d'une dictature militaire en 1976, ce pays a remboursé plus de 200 milliards de dollars.¹⁵

Le rôle du Canada

Le Canada a saisi toute l'importance de l'enjeu de la dette et a fait preuve de leadership à l'échelle mondiale pour tâcher de résoudre la question de la dette. Il a posé les gestes suivants :

- Remise de la dette des pays frappés par l'ouragan Mitch

Finalement,
l'annulation
de la dette
est une
question
de justice.

- Remise de la dette du Bangladesh
- Report des paiements en 2000 pour la dette de 11 pays

Le Canada a déjà annulé la dette bilatérale que lui devaient certains pays. Il s'est engagé à annuler 569 millions\$ de dettes dues par des pays à faible revenu. Dans le cadre de la campagne Jubilé 2000, le Canada a assumé un leadership mondial et pris des initiatives sur des tribunes internationales pour obtenir l'annulation de la dette des pays les plus pauvres.

Jubilé 2000

En l'an 2000, la campagne Jubilé 2000 a rassemblé de nombreux mouvements à travers la planète. Une pétition internationale demandant l'annulation de la dette des pays du Sud a réuni 24 millions de signatures. De nombreuses actions continuent à travers le monde pour faire avancer cette revendication.

Face à la requête des 640 000 Canadiens et Canadiennes qui ont signé la pétition de Jubilé 2000 demandant d'annuler la dette des pays pauvres, le Canada doit envisager d'autres actions.

Lors de leur réunion à Sea Island, aux États-Unis en juin 2004, les leaders des pays industrialisés les plus puissants, dont le premier ministre Paul Martin, ont demandé à leurs ministres des Finances d'élaborer une proposition visant l'annulation des dettes des pays à faible revenu envers les institutions financières multilatérales, dont le FMI et la Banque mondiale. En juin 2005, quelques semaines avant le sommet du G8 à Gleneagles, les ministres des Finances des pays riches ont annoncé l'effacement de la dette de 18 pays envers le FMI et la Banque mondiale pour un montant de 40 milliards de dollars.

L'allègement de la dette peut être efficace. L'Ouganda a utilisé 1,3 milliard\$US de ses épargnes sur la dette pour un programme national de lutte contre le VIH/Sida qui a réussi à réduire de 40% le taux d'infection.

Un accord sur l'annulation de la dette

Les ministres des Finances des pays du G8 - groupe des sept pays les plus industrialisés (Canada, France, Allemagne, Italie, Japon, Royaume-Uni, États-Unis), plus la Russie - ont signé le 11 juin 2005, à Londres, un accord sur l'annulation «immédiate» de 40 milliards de dollars US de dette multilatérale de 18 pays pauvres très endettés, parmi lesquels 14 pays africains. Il s'agit des dettes envers la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque africaine de développement (BAD).

C'est un bon début. Mais ces 40 milliards ne représentent que 1% du montant total de la dette des pays pauvres, qui est estimé à plus de 2 000 milliards\$US.



UN ORGANISME EN ACTION

Réseau péruvien sur le Jubilé (Red Jubileo Peru)

Organisme: **Développement et Paix**

Ce réseau a été mis en place lors de la campagne mondiale du Jubilé de l'an 2000, afin d'exiger l'élimination des dettes extérieures pour les pays du Sud. Au Pérou, le réseau a amassé plus de 1 840 000 signatures pour faire pression sur le G8 qui se réunissait à Cologne, en Allemagne. Le réseau travaille actuellement à promouvoir l'action citoyenne sur la dette externe et le budget national péruvien dans la lutte contre la pauvreté. Il tente de renforcer et de développer la conscientisation, l'organisation et la mobilisation citoyennes en lien avec le problème de l'endettement du Pérou. Le réseau ne fait pas que dénoncer la situation mais propose également des alternatives possibles pour le budget national péruvien. Afin de réaliser cette mobilisation, il fait également la promotion d'une décentralisation de son réseau afin de développer les capacités régionales et locales des communautés.



UNE INITIATIVE INTERNATIONALE

*Verdict du Tribunal international des peuples sur la dette extérieure.*¹⁶

À l'initiative du réseau international Jubilé Sud et de la Campagne Jubilé Sud Brésil, le Tribunal international des peuples sur la dette s'est réuni en février 2005, à Porto Alegre au Brésil, dans le cadre du Forum Social Mondial. Cette initiative s'est réalisée en partenariat avec l'Association américaine des juristes, Kairos Canada, le réseau Jubilé USA, le Comité pour la condamnation de la dette du Tiers Monde, la Marche mondiale des femmes et bien d'autres organisations. Le Tribunal international des peuples sur la dette s'est réuni en ayant comme objectif principal de juger la responsabilité des banques, des entreprises multinationales, des gouvernements du Nord, du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales dans le délit d'endetter illégitimement les pays et les peuples du Sud. Le tribunal a attiré l'attention sur le coût humain très élevé de cet endettement excessif.

Le jury pose d'abord différents constats qui démontrent le caractère illégitime de la dette, qui relie la dette à la situation d'extrême pauvreté des peuples du Sud, et qui démontrent aussi les effets néfastes des programmes d'ajustements structurels. Le Jury demande au Tribunal de prononcer une sentence condamnant les accusés d'avoir perpétré les délits et crimes commis et mentionnés dans ce verdict. De plus, il demande au Tribunal de déclarer la dette externe inexistante et par conséquent nulle parce qu'elle est illégale, injuste, frauduleuse, illégitime et qu'elle a causé la perte de la souveraineté nationale et la dégradation de la qualité de vie de la majorité de la population du Sud.

Le Jury présente ce verdict au Tribunal comme geste de justice envers les peuples du Sud et toute l'humanité. Ce tribunal est une démarche symbolique visant à encourager l'annulation de la dette.

Extrait et adapté de: Tribunal international des peuples sur la dette internationale, www.s-j-c.net



UN ORGANISME EN ACTION

La sensibilisation au Burkina Faso par l'ABADD

Organisme: **OXFAM International**

Partenaire: Association burkinabé pour l'annulation de la dette et pour un autre développement (ABADD)

OXFAM a mis de l'avant un projet de services sociaux de base au Burkina Faso. L'objectif de ce projet est d'appuyer les actions de deux jeunes coalitions burkinabés: l'ASAB (Antenne social alerte burkina) et l'ABADD.

L'Association burkinabé pour l'annulation de la dette et pour un autre développement (ABADD) est une ONG qui se propose de contribuer à réduire la pauvreté à travers des actions de plaidoyer et de lobbying visant les décideurs politiques. Elle veut de façon spécifique poursuivre le combat pour l'annulation de la dette du Burkina Faso et la mise en oeuvre d'une politique de développement soucieuse des intérêts de la population.

Le Burkina Faso est l'un des pays pauvres très endettés avec plus de 1 million de dollars en dette. Cela signifie qu'un enfant né en 2001 est déjà endetté de 171 \$.

L'ASAB et l'ABADD réalisent un travail de sensibilisation et d'information sur les politiques liées aux enjeux des services sociaux de base par rapport à la problématique de la dette et l'utilisation des budgets issus des initiatives de remise de la dette.

Extrait et adapté de: Services sociaux de base au Burkina <http://www.oxfamsol.be>

NOTES :

13. *Qu'allons-nous faire des pauvres?*, sous la direction de Bonnie Campbell, Paris, L'Harmattan, 2005.

14. *Rapport annuel du SIPRI*, Institut international de recherche pour la paix à Stockholm, 2004

15. www.cadtm.org

16. <http://www.s-j-c.net/French/debt/actions/ptribunal.htm>

LES RÈGLES DU COMMERCE MONDIAL

La mondialisation est un phénomène qui a pris de l'ampleur avec, d'une part, l'effondrement du bloc communiste et, d'autre part, le développement accéléré des technologies de l'information et de la communication. On peut définir la mondialisation comme une amplification inédite des échanges entre les pays aux niveaux économique, social, politique et culturel. Le commerce mondial s'est énormément développé et il est devenu de moins en moins contrôlable.

Selon divers spécialistes, la mondialisation comporte un important paradoxe. D'une part, le commerce international est porteur de richesse pour certains pays. D'autre part, des millions de personnes sont de plus en plus pauvres... En fait, l'augmentation de la richesse dans certains pays riches semble aller de pair avec l'augmentation de la pauvreté au sein de populations déjà très pauvres. Qu'est ce qui explique ces contradictions? Comment fonctionne le système de commerce international?



Fiche 6

L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

L'OMC et son rôle

Créée en 1994, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est une institution intergouvernementale dont les activités ont débuté en 1995. Elle a pris la relève de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). Comprenant 148 États membres, l'OMC a comme objectif principal de favoriser la fluidité des échanges commerciaux entre tous les pays. C'est la seule organisation internationale à s'occuper des règles régissant le commerce international.

Le GATT

En 1947, les négociations pour la réduction des tarifs douaniers ont débouché sur un accord: l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce international, autrement dit GATT. Cet accord a régi le commerce international jusqu'en 1994.

Plus précisément, l'OMC doit continuer à travailler dans le sens d'une réduction des tarifs douaniers, suivant en cela la voie tracée par le GATT. Elle doit aussi contribuer à libéraliser davantage le commerce par l'élimination des barrières non tarifaires dans les échanges.

Définitions

Les **tarifs douaniers** sont une taxe imposée sur les produits étrangers au moment de leur entrée dans un pays.

Les **barrières non tarifaires** sont toutes les autres barrières empêchant l'entrée libre des marchandises étrangères. L'État peut imposer des normes sanitaires sur certains produits importés ou fixer un quota maximum d'importation.

Ces mesures visent à ménager ou protéger des opérateurs économiques nationaux contre une concurrence internationale jugée dangereuse.

Pour réaliser ses objectifs, l'OMC dispose des moyens d'action suivants :

1. L'administration des accords commerciaux
2. La négociation de nouveaux accords commerciaux
3. Le règlement des conflits commerciaux
4. L'analyse des politiques commerciales des pays
5. La promotion de la libéralisation des échanges

Les accords commerciaux réalisés dans le cadre de l'OMC sont des ententes juridiques portant sur un large éventail de secteurs d'activité : services publics, agriculture, textiles et vêtements, activités bancaires, télécommunications, marchés publics, normes industrielles et sécurité des produits, réglementation relative à l'hygiène alimentaire, propriété intellectuelle, etc.

L'OMC a produit un ensemble impressionnant de règlements à portée légale. Par exemple, l'Accord général sur le commerce des services a pour but de libéraliser le secteur des services. Les gouvernements qui y adhèrent doivent ouvrir le marché des services publics (santé, éducation, etc.) au secteur privé. Ce qui voudrait dire qu'ils ne seront plus gratuits (s'ils le sont) et qu'ils deviendront moins accessibles aux plus pauvres.

Depuis la mise en vigueur du GATT, il y a eu huit séries de négociations commerciales. Dans un premier temps, ces négociations étaient axées sur la diminution des tarifs douaniers applicables aux marchandises importées. Elles ont permis de réduire progressivement les tarifs douaniers perçus par les pays industrialisés à moins de 4%. Dans les années 1980, le champ des négociations a été élargi pour inclure les obstacles non tarifaires au commerce des marchandises et, fait nouveau, des services.

L'un des objectifs prioritaires de l'OMC est so-disant de mettre sur le même pied le commerce international et le commerce local. En pareil contexte, les entreprises locales peuvent avoir de la difficulté à être aussi compétitives que les multinationales. De plus, un pays n'a pratiquement plus la possibilité de privilégier, par exemple, l'agriculture locale pour produire les denrées nécessaires à l'alimentation de sa

population. La bataille pour l'autosuffisance alimentaire risque d'être perdue!



UN ORGANISME EN ACTION

Le commerce équitable : une juste alternative!

Organisme : **Carrefour Tiers-Monde**

Carrefour Tiers-Monde lutte contre la pauvreté en grande partie par le biais du commerce équitable. Sa boutique Équimonde offre l'opportunité de sensibiliser la population de Québec aux réalités des pays du Sud tout en démontrant que des petits gestes de solidarité peuvent être posés au quotidien et avoir un grand impact sur des populations du Sud. Ainsi des liens toujours plus nombreux et durables se développent avec les coopératives de travail du Sud qui fournissent les produits offerts dans la boutique. Ces partenariats ont pour conséquence d'améliorer la qualité de vie d'un grand nombre de familles des pays du Sud.

www.carrefour-tiers-monde.org



UN ORGANISME EN ACTION

Du beurre de karité au Mali

Organisme : **Carrefour canadien international**

Le **Carrefour canadien international** appuie un projet de coopération avec des groupements féminins de Zantiébougou, au Mali, afin de favoriser le commerce équitable du beurre de karité. Ce produit est fait avec les noix d'un arbre de l'Afrique de l'Ouest qu'on appelle le karité. Il a de multiples usages comme les soins corporels et la cuisson des aliments.

Dans le cadre de ce projet, des coopérants volontaires canadiens se rendent au Mali, pour épauler ce groupement dans leurs activités, principalement au niveau de l'alphabétisation et du développement organisationnel.

www.cciorg.ca/quebec



LA MONDIALISATION ET LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

Une compétition déséquilibrée

Le phénomène de la mondialisation provoque la compétition entre des systèmes économiques et sociaux différents. Seules quelques entreprises multinationales et quelques pays riches bénéficient principalement des profits. Les pays pauvres quant à eux perdent le contrôle de leurs ressources et de leurs économies nationales. En conséquence, ils perdent leur autonomie et ne peuvent sortir de la pauvreté. Ils deviennent donc dépendants du commerce international et ne peuvent plus subvenir aux besoins de leur population. Les gouvernements sont soumis à l'autorité des marchés financiers et d'instances internationales tels l'OMC, le FMI et la Banque mondiale, instances qui sont contrôlées par les plus riches. Les pays pauvres subissent donc un système commercial régi par des règles inéquitables imposées par les pays riches. Pourtant, en faisant un peu d'histoire, on constate que de leur côté, les pays industrialisés ont érigé unilatéralement des barrières protectionnistes pour développer leurs économies et protéger leurs industries naissantes. L'évolution de la pauvreté nous apporte des leçons pour la révision du commerce international et des politiques d'aide au développement. La mondialisation augmente considérablement les inégalités entre le Nord et le Sud ainsi qu'au sein de chaque pays.

UN ORGANISME EN ACTION



La brigade Altermonde - Un autre monde est possible

Organismes: **SUCO et YMCA du Grand Montréal**

La brigade Altermonde a été mise sur pied par **SUCO**, en partenariat avec le **YMCA du Grand Montréal**, PEYO et le Forum jeunesse de l'île de Montréal. Cette activité a comme objectif de permettre à des jeunes de recevoir des séances de

formation liées à la coopération internationale, à la situation de l'endettement et au développement durable. Après avoir reçu la formation, ces jeunes conçoivent eux-mêmes des ateliers d'animation visant à mobiliser des centaines d'autres jeunes relativement à ces thématiques.

L'atelier a su éveiller les jeunes aux injustices autant locales qu'internationales et leur a fait prendre conscience qu'il existe de nombreuses façons de changer les choses et qu'ils ont le pouvoir d'agir.

UN ORGANISME EN ACTION



Le programme Uniterra au Forum social mondial 2005

Organismes: **Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI) et l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC)**

Depuis l'an dernier, le **Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI) et l'Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC)** ont uni leurs efforts et leur expertise pour mettre en oeuvre un programme innovateur de coopération volontaire. Baptisé Uniterra, ce programme conjoint entend contribuer à la réduction de la pauvreté dans le monde et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement par le biais de partenariats entre organisations canadiennes et organisations des pays du Sud. En février 2005, le programme Uniterra a piloté une délégation d'organisations partenaires au Forum social mondial à Porto Alegre au Brésil, une ville où se multiplient les expériences de développement coopératif et communautaire. Des représentants d'Afrique, d'Asie et des Amériques ont pu participer à ce grand rassemblement mondial de l'altermondialisation dont le slogan maintenant célèbre est « Un autre monde est possible ».





LE COMMERCE INJUSTE DES PRODUITS AGRICOLES

La majorité des habitants des pays les plus pauvres vivent d'agriculture. Les règles du commerce des produits agricoles affectent donc particulièrement les pauvres. Les zones rurales sont surtout peuplées de petits propriétaires agricoles, qui souvent doivent s'en tirer avec moins de 1 dollar par jour. Plus de deux tiers des personnes produisant des denrées agricoles sont des femmes.¹⁷ L'agriculture constitue le plus grand enjeu de développement à l'OMC.

Les subventions

Depuis la création de l'OMC, le déséquilibre dans les échanges entre les pays est démontré par de nombreux faits. On observe des pratiques qui défavorisent les pays du Sud surtout, mais aussi, dans certains cas, des pays du Nord.

Prenons l'exemple des subventions à l'agriculture. Une concurrence déloyale se produit lorsque la production exportée par un pays du Nord a été réalisée à l'aide de subventions gouvernementales ou d'autres formes d'assistance financière. Les prix à l'exportation ont tendance à être plus faibles puisqu'une bonne partie des revenus touchés par les producteurs viennent des subventions gouvernementales. S'il y a des surplus, ceux-ci sont écoulés à un prix encore plus faible (un prix qui peut même être inférieur aux coûts de production) puisque les producteurs ont déjà fait plus que leurs frais sur le marché national.

Cette pratique contribue à faire baisser le cours mondial des denrées en question. Cela pénalise directement les agriculteurs des pays du Sud qui sont engagés dans la culture du même produit. Ces derniers, bien sûr, ne bénéficient d'aucun soutien gouvernemental. Leur gouvernement n'a évidemment pas les moyens de leur accorder des aides.

Les États-Unis et l'Union européenne sont ici en cause. Ils s'autorisent à subventionner leurs producteurs agricoles, qui sont déjà parmi les mieux nantis, au rythme d'un milliard de dollars par jour! En offrant ces subventions, ils soutiennent donc l'agriculture dans leur propre pays. Les spéculations particulièrement problématiques se font par exemple avec le sucre, le coton, le riz et le maïs, pour lesquelles ils sont en concurrence avec les pays du Sud. Cette pratique fait chuter le prix touché par les cultivateurs locaux pour leurs récoltes.

Les subventions accordées aux producteurs de blé ont aussi un impact sur les cours céréaliers mondiaux. Or, les céréales sont la base même de toute économie agricole.

L'ouverture obligatoire des frontières des pays du Sud représente une menace pour les agriculteurs pauvres. La concurrence déloyale des pays riches force bien des agriculteurs à abandonner leur terre et leur enlève la capacité de nourrir leur famille.

Dans un monde plus équitable, la partie serait plus égale pour les producteurs agricoles du Sud qui auraient la possibilité d'écouler sur les marchés mondiaux tous les produits de qualité qu'ils ont la capacité de cultiver. Actuellement, le système économique mondial tend à les confiner dans un rôle de fournisseurs de café, de cacao et de banane, laissant le champ libre aux producteurs céréaliers du Nord (riz excepté). Les surplus céréaliers du Nord sont même devenus un levier d'influence politique, par exemple quand il s'agit de venir en aide aux victimes d'un désastre naturel ou autre.

L'agriculture constitue le plus grand enjeu de développement à l'OMC.

Le cas du maïs

En 1997, le prix d'importation du maïs étasunien a été réduit d'un tiers aux Philippines. À cette époque, les producteurs étasuniens de maïs recevaient des subventions de 20 000 dollars par an en moyenne, alors que les revenus annuels des fermiers philippins de l'une des régions les plus productives de l'Île de Mindanao s'élevaient à peine à 365 dollars US par an. L'ouverture du marché philippin au maïs subventionné américain constituait donc une menace à la survie même des familles pauvres de Mindanao. Le maïs était l'une des récoltes qui rapportaient le plus de revenus aux familles d'agriculteurs, tout en étant une importante source de nourriture. Plus de la moitié de ces agriculteurs vivaient déjà sous le seuil de la pauvreté et un tiers des enfants de moins de cinq ans souffrait de malnutrition. La concurrence exercée par les producteurs étasuniens fortement subventionnés n'a fait qu'empirer le sort de cette communauté rurale de Mindanao.

Extrait et adapté de : OXFAM international, *Deux poids, deux mesures : Commerce, globalisation, et lutte contre la pauvreté*, 2002.

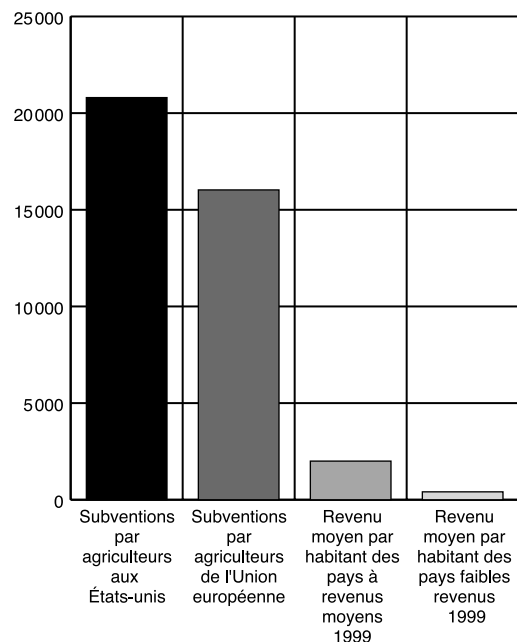
Il faut préciser que les pays affectés par ces programmes de subventions ont la possibilité de déposer une plainte à l'OMC en accusant un pays du Nord ou un autre pays du Sud de pratiques commerciales déloyales. La cause est référée à un tribunal d'experts de l'OMC. Dans un tel cas, la partie plaignante doit tenter de démontrer que ses producteurs agricoles ont perdu des parts de marché ou qu'ils ont été forcés de vendre leurs produits agricoles à des prix anormalement bas, les privant de tout bénéfice. Ce processus est complexe et difficile à réaliser.

En fait, au cours des 15 dernières années, les pays riches ont mis de l'avant une politique agricole par l'intermédiaire de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international qui a grandement contribué à accroître la

vulnérabilité des pauvres. Parallèlement, les subventions aux engrais et intrants agricoles ont disparu dans les pays pauvres. L'Accord de l'OMC sur l'agriculture, qui fait l'objet de nouvelles négociations, a aidé à consolider ce modèle. Les règles de l'OMC, au lieu de protéger les pays, les rendent plus vulnérables.

La dernière conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Cancun, en septembre 2003, a démontré toute l'importance des questions agricoles pour les pays en développement. Ces difficiles négociations ont fait apparaître les incohérences entre les politiques agricoles des pays développés et leurs politiques d'aide au développement. D'un côté, ils prétendent aider les pays pauvres à se développer, finançant même des grands projets de développement agricole. De l'autre, ils subventionnent massivement leurs propres producteurs. De l'ordre de 50 milliards \$ US, les sommes investies dans l'aide au développement représentent bien peu de choses par rapport aux 330 milliards \$ US de subventions accordées à leurs propres producteurs.

Subventions (\$) reçues par les agriculteurs des États-Unis et de l'Union européenne (moyenne 1998-2000) comparées aux revenus moyens par habitant des pays à faible et à moyen revenu en 1999.



Source : OXFAM international, *Deux poids, deux mesures : Commerce, globalisation, et lutte contre la pauvreté*, 2002.

Le dumping

Le dumping constitue un autre type de concurrence déloyale. On parle de dumping quand un pays, généralement un pays riche, écoule ses excédents agricoles sur le marché international à des prix inférieurs aux coûts de production. Cette pratique porte un dur coup aux petits producteurs des pays du Sud qui ne sont plus compétitifs sur leur propre marché national.

Le dumping de céréales, de viande, de beurre et d'oignons, par exemple, pratiqué par les pays du Nord annule complètement les soutiens apportés aux productions locales dans le cadre de l'aide au développement. Illustrons cet état de fait par quelques exemples.

Le dumping de riz en Haïti

L'exemple de la crise du riz en Haïti est révélateur. En 1995, Haïti a été contrainte sous la pression du Fonds monétaire international (FMI) à baisser ses tarifs douaniers sur le riz de 35 % à 3 % seulement. Les importations de riz ont par conséquent fait un bond de 150 % en neuf ans. Dans ce contexte, les États-Unis ont pu librement écouler leurs surplus de riz dans ce pays, comme ils avaient pu le faire dans les années 1980. (Les paysans de l'Artibonite s'étaient alors révoltés). C'est la Riceland Foods of Arkansas, la plus grande usine de traitement de riz dans le monde, qui a piloté l'opération de dumping. Les profits de cette entreprise ont grimpé de 123 millions de dollars entre 2002 et 2003, en grande partie grâce à une augmentation de 50 % des exportations, la plupart vers Haïti.

Aujourd'hui, trois assiettes de riz sur quatre consommées en Haïti proviennent des États-Unis. Ce sont les petits producteurs de riz haïtiens qui sont les principales victimes du dumping étasunien. Les zones de riziculture sont parmi les plus touchées par la malnutrition des enfants et la pauvreté.

Extrait et adapté de : OXFAM international, *Enfoncer la porte*, 2005.

La problématique du coton

Dans le centre et l'ouest de l'Afrique, la production et le commerce du coton font vivre plus de 10 millions de personnes. Le coton blanc, comme l'appellent les Africains, représente plus de la moitié des recettes d'exportation de pays comme le Burkina Faso, le Mali, le Tchad ou le Bénin.

Aux États-Unis, 25 000 exploitants aisés produisent le coton de manière industrielle. Les coûts de production y sont élevés, mais les producteurs bénéficient d'un prix garanti supérieur au cours mondial. Les grosses entreprises sont donc assurées de pouvoir exporter, grâce à un système très complexe de subventions, qui coûte au gouvernement étasuniens près de 4 milliards de dollars par an. Ces subventions causent une surproduction sur le marché nationale, d'où les pratiques de dumping.

La chute des prix sur le marché international entraîne une perte de revenus pour l'Afrique de l'Ouest, quatrième exportateur mondial de coton. En 2001, les exportateurs de l'Afrique subsaharienne ont perdu 302 millions de dollars à cause du dumping étasunien. Cette année-là, les États-Unis ont dépensé trois fois plus d'argent en subventions agricoles qu'en aide au développement pour la région. Le Mali a perdu 43 millions de dollars de revenus pour son coton. En retour, il n'a obtenu que 37 millions de dollars d'aide au développement de la part des États-Unis.

Extrait et adapté de : OXFAM international, *Cultiver la pauvreté*, 2002.

Les brevets : une autre violation grave

Depuis des millénaires, les paysans du monde s'échangent leurs semences (graines à planter), les conservent et les trient pour les réutiliser d'une année à l'autre et améliorer leurs récoltes. Ils ont toujours procédé ainsi pour répondre aux besoins alimentaires.

Aujourd'hui, des firmes multinationales basées au Nord utilisent les biotechnologies pour améliorer les variétés végétales. En réalité, elles cherchent à monopoliser le marché des semences en déposant des brevets, afin d'obtenir un droit exclusif sur une invention pour une durée de vingt ans ou plus. Cette exclusivité leur assure ainsi le contrôle des semences.

Une nouvelle mode : le biopiratage

Aux États-Unis, les brevets sur le vivant existent depuis quelques années (brevet sur une bactérie en 1980, sur une huître en 1987). Durant ses vacances en 1996 au Mexique, un semencier américain a repéré une variété de haricots dont il a acheté un sac. En 1998, il déposait une demande de brevet sur ces haricots. Cela lui fut accordé en 1999. Fin 1999, il interdisait aux Mexicains d'exporter leurs propres haricots ! C'est l'un des nombreux exemples de biopiratage. Les brevets sur le vivant permettent aux pays du Nord de s'approprier les ressources génétiques du Sud, voire de les en déposséder !

Extrait et adapté de : www.ogmdangers.org

Pourquoi déposer des brevets sur un organisme vivant ?

Le principe du brevetage est le suivant : le simple décodage de génome (lecture de la composition de l'ADN) constituerait une innovation ayant une valeur marchande.

Voilà comment cela se passe : une firme cueille une plante, l'analyse en laboratoire (ce que ne peut évidemment pas faire un paysan) et dépose un brevet pour contrôler les applications commerciales de son génome (semences, pesticides...).

Les brevets sur les semences représentent donc un véritable danger pour les paysans du monde :

- ils doivent payer le droit d'utiliser ce qui, jusque là, était un bien collectif ;
- ils sont dépossédés des résultats de leurs

pratiques ancestrales ;

- leurs agricultures s'uniformisent.

Les semences brevetées sont plus productives, mais elles sont plus exigeantes que les semences paysannes. Elles sont davantage adaptées aux besoins spécifiques de la grande entreprise agricole capitaliste.

La question des brevets sur les semences s'inscrit dans la problématique plus générale de la « brevetabilité » des organismes vivants, animaux ou végétaux. La semence, en tant que premier maillon de la chaîne alimentaire, doit être protégée, car si les paysans viennent à en perdre le contrôle, toute la production agricole passera sous le contrôle de quelques firmes.

Mille brevets, quatre céréales et le soya

Près de 1 000 brevets sur le riz, le maïs, le blé, le sorgho et le soya sont détenus majoritairement (69%) par six compagnies agrochimiques : Aventis, Dow, Dupont, Mitsui, Monsanto et Syngenta, qui espèrent toutes en tirer quelques bons profits.

Extrait et adapté de : *Libérez les semences*, Développement et Paix, 2002.

Victoire Maya

Les autochtones du Chiapas, au Mexique, ont eu raison d'un projet de brevetage de plantes médicinales et de savoirs traditionnels. Après deux ans de résistance, le projet ICBG Maya, financé entre autres par le gouvernement des États-Unis, a été annulé en novembre 2001. L'appui de groupes alliés et l'information distribuée par Développement et Paix ont sans doute contribué à cette victoire.

Extrait et adapté de : *Libérez les semences*, Développement et Paix, 2002.

Les brevets sur le vivant permettent aux pays du Nord de s'approprier les ressources génétiques du Sud, voire de les en déposséder !

Saviez vous que...

Le coût des barrières tarifaires pour les pays en développement s'élève à 100 milliards de dollars par an, soit le double de l'aide qui leur est accordée par les pays riches.

Pour chaque dollar généré par les exportations internationales, les pays en développement n'en récoltent que 3 cents.

Le prix du café a chuté de 70 % depuis 1997, ce qui revient à une perte de revenus d'exportation de 8 milliards \$US pour les petits producteurs du Sud.

Extrait de : www.pouruncommerceequitable.com

Alanis Morissette, Bono, Antonio Banderas, Youssou N'Dour, Michael Stipe, Chris Martin, Colin Firth, Thom Yorke, Minnie Driver et plusieurs autres.

Dans le cadre de la Marche 2/3, les jeunes du Québec ont été invités à « faire du bruit » et à rejoindre le Grand Vacarme, recueillant plus de 1 000 signatures pour l'occasion. Le Grand Vacarme a continué sa progression lors de la Quinzaine du commerce équitable (1^{er} au 15 mai), du Carrefour de la citoyenneté responsable (18-19 mai), de la Fête du Chocolat de Bromont (21-29 mai), ainsi qu'au concert des Cowboys Fringants, le 24 juin au Parc Jean-Drapeau. À ce jour, près de 7.5 millions de signatures ont été recueillies à travers le monde, dont plus de 10 000 au Québec. La pétition sera présentée aux gouvernements du monde entier lors de la réunion de l'OMC, en décembre 2005, à Hong Kong.

www.oxfam.qc.ca

www.2tiers.org

UN ORGANISME EN ACTION

Pour un commerce équitable

Organisme : **OXFAM-Québec**

Amorcée en 2001, la campagne Pour un commerce équitable se penche cette année sur le thème de l'agriculture, afin d'encourager des règles de commerce plus justes et plus équitables pour les petits agriculteurs et producteurs du Sud. **OXFAM-Québec** invite le public québécois à exprimer sa solidarité envers les agriculteurs du Sud en signant Le Grand Vacarme, la pétition de soutien à la campagne. Plusieurs activités de sensibilisation et de mobilisation ont déjà eu lieu cette année.

Du 11 au 16 avril 2005, OXFAM-Québec a souligné la Semaine d'action pour la justice dans le commerce en tenant une série de kiosques d'information sur la campagne, récoltant plus de 1000 nouvelles signatures pour le Grand Vacarme. Dans le cadre de cette semaine, Lundo, chanteur de la Chango Family, et les Cowboys Fringants ont rejoint le Grand Vacarme. Ils se sont fait tirer le portrait, ensevelis sous du riz et du sucre, pour dénoncer l'étouffement des pays pauvres face au dumping, rejoignant ainsi des artistes comme

NOTES :

17. OXFAM international, *Deux poids, deux mesures : commerce, globalisation et lutte contre la pauvreté*, 2002.

Fiche 9

DES RÈGLES DE COMMERCE
JUSTES ET ÉQUITABLES**De nouvelles règles commerciales**

Le bon fonctionnement des marchés internationaux et nationaux nécessite que les règles adoptées par l'OMC soient claires, efficaces, justes et équitables. Ces règles et normes doivent s'appliquer à tous les pays et, en conséquence, instaurer un cadre pour des pratiques loyales de commerce.

Dans le secteur de l'agriculture particulièrement, des règles équitables sont nécessaires. En fait, l'agriculture n'est pas un secteur industriel comme les autres. Il diffère de la production de biens industriels à plusieurs égards, comme en atteste l'Accord du cycle d'Uruguay qui a fait la distinction entre l'agriculture et les biens industriels. Le bien-être des gens dans tous les pays du monde tient à un approvisionnement constant et fiable en aliments sains - l'une des nécessités de la vie.

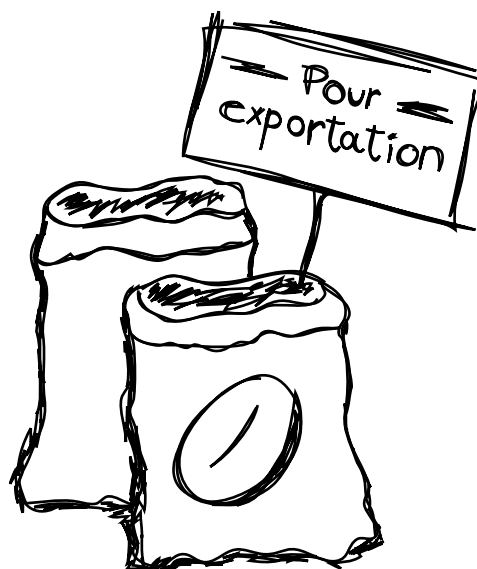
La réforme du commerce et le développement de règles commerciales justes doivent être abordés de façon équitable. Les préoccupations domestiques des agriculteurs et les besoins des agriculteurs engagés dans l'exportation doivent être pris en compte, les possibilités d'exportation doivent être améliorées et toute mesure pouvant avoir des effets de distorsion doit être assujettie à des règles équitables.

De nombreuses façons, les règles régissant le commerce agricole international vont à l'encontre des intérêts de tous les agriculteurs mais favorisent certaines entreprises agroalimentaires multinationales.

En vue de faire la promotion de l'équité, de l'impartialité, de la stabilité et de la transparence, l'OMC doit se pencher sur les inégalités non seulement entre les pays riches et les pays pauvres, mais aussi entre les agriculteurs, les entreprises agroalimentaires et les détaillants de

produits alimentaires. On doit répondre aux préoccupations des consommateurs en donnant l'information appropriée sur les produits agricoles. Il faut contrer les effets de distorsion et le recul des prix mondiaux des denrées de base résultant d'un déséquilibre qui caractérise l'exercice du pouvoir par les divers intervenants de la chaîne de commercialisation. L'Accord du cycle d'Uruguay (Uruguay Round) a constitué un virage important au titre de la démarche à emprunter quant aux politiques nationales en matière d'agriculture et de commerce agricole, virage exigeant des engagements considérables. Le résultat concret fut l'établissement, pour la première fois, de règles en matière d'agriculture.¹⁸

Selon OXFAM, si l'Afrique, l'Asie du Sud-Est, le sous-continent indien et l'Amérique latine devaient augmenter leur part des exportations agricoles mondiales de 1%, les gains qui en résulteraient pourraient faire sortir 128 millions de personnes de la pauvreté.

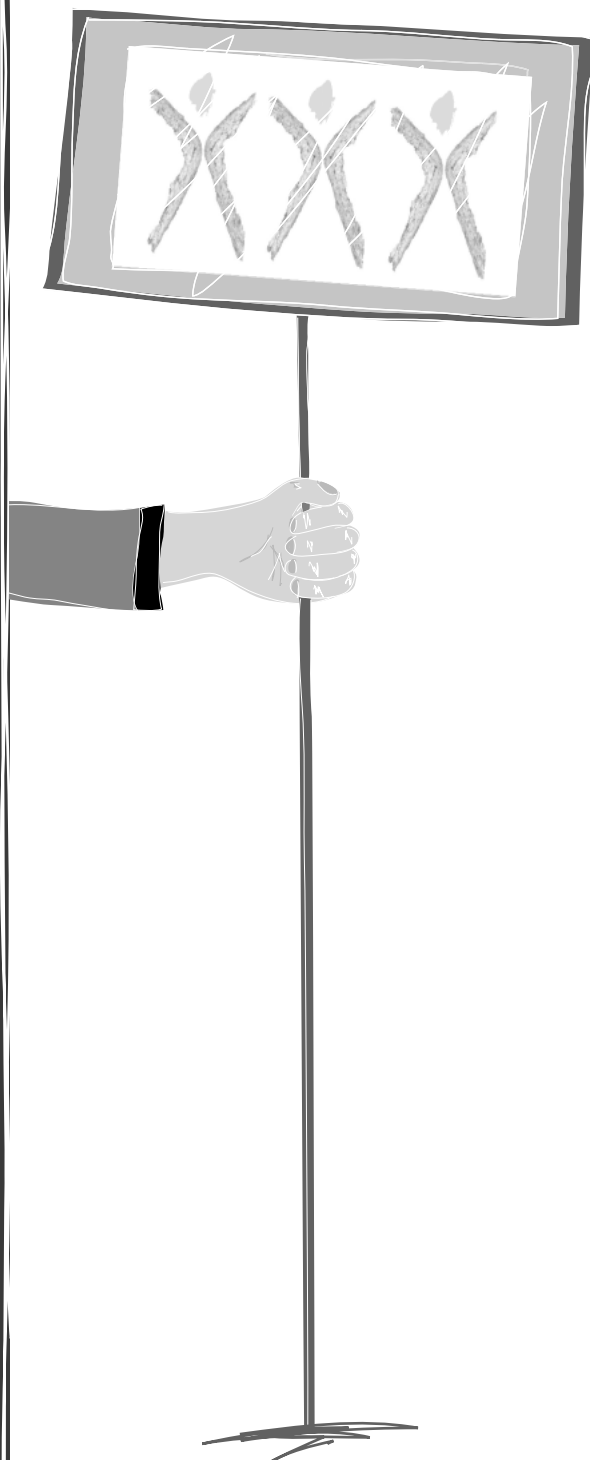


Quelques principes pour un commerce juste et équitable:

- Améliorer l'accès aux marchés pour les pays pauvres en réduisant les barrières tarifaires;
- Mettre fin aux subventions agricoles dans les pays développés;
- Abolir le dumping à l'exportation par les pays riches;
- Exiger du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale qu'ils cessent d'imposer, comme conditions de prêt, aux pays pauvres une libéralisation de leur économie sans tenir compte de l'impact sur leurs populations;
- Créer une nouvelle institution internationale des matières premières qui verrait à la fixation de prix justes afin d'assurer un niveau de vie décent aux producteurs;
- Assurer aux pays pauvres l'accès aux nouvelles technologies et aux médicaments de base;
- Améliorer la qualité environnementale et sociale des investissements des entreprises privées dans les pays en développement;
- Démocratiser l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

NOTES :

18. Déclaration visant l'adoption par l'OMC de règles justes et équitables en matière de commerce agricole
www.cbhema.com



Fiche 10

LE COMMERCE ÉQUITABLE

Le commerce équitable est un système commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial.

Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète.¹⁹

Le commerce équitable ne correspond pas seulement à un besoin de justice et à un ajustement des règles du commerce, il consiste à créer des institutions capables de discipliner le marché mondial sur les plans social et environnemental. Il offre un moyen privilégié de redonner aux échanges économiques leur caractère avant tout social.

Le système international de commerce équitable est structuré de manière à produire les résultats suivants pour les petits producteurs agricoles et les travailleurs des pays du Sud.

- Un juste prix pour leurs produits et leur travail
- Des pratiques environnementales qui favorisent un développement durable
- Une amélioration des services sociaux
- Des investissements dans l'infrastructure économique locale

Le commerce équitable fonctionne sur le modèle classique de la chaîne d'approvisionnement avec moins d'intermédiaires. On y trouve des producteurs, des importateurs, des transformateurs, des détaillants et des consommateurs.

« En effet, en vendant leurs grains sans intermédiaires, les cultivateurs touchent généralement un prix plus élevé pour leur travail tout en reprenant le contrôle de leur vie et en enrayant leur dépendance vis à vis les intermédiaires mais aussi la fluctuation des prix sur le marché. »²⁰

Saviez vous que...

Dans 44 pays du Sud, le commerce équitable, qui paie un juste prix aux producteurs, fait vivre 550 coopératives regroupant 500 000 travailleurs qui font vivre 5 millions de personnes.

Si les pays du Sud augmentaient leur part d'exportations mondiales de 5 %, cela générerait 350 milliards de dollars, soit 7 fois plus que l'ensemble de l'aide reçue.

Extrait et adapté de : *La consommation responsable*
www.ciso.qc.ca

**UN ORGANISME EN ACTION**

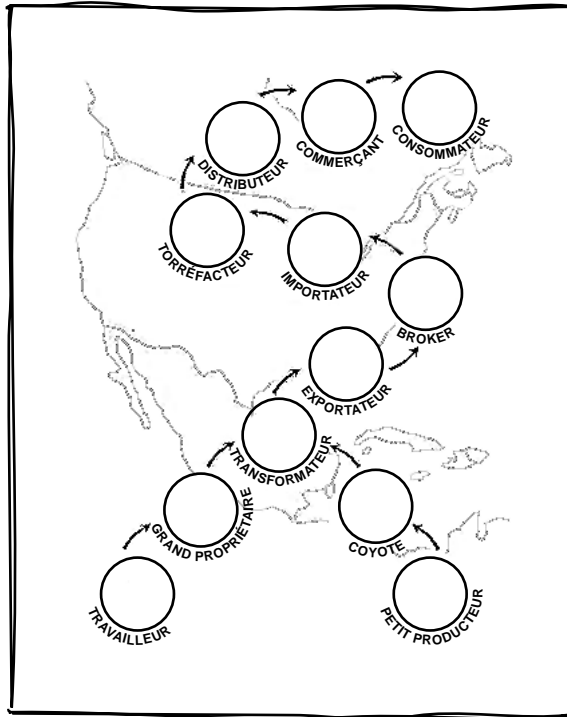
Organisme : **Équiterre**

Chaque matin, de plus en plus de Québécois posent des gestes pour changer le monde et lutter contre la pauvreté. Pour y arriver, ils s'assoient confortablement et sirotent leur café équitable... Leur seul effort est d'avoir posé un geste politique en choisissant la marque du café qui les accompagne dans ce rituel quotidien. Plutôt que d'appuyer les « lois du marché » qui favorisent l'importation des marchandises au plus faible coût, ils ont choisi de voter en faveur d'un autre modèle économique. Ils se sont tournés vers les coopératives de commerce équitable, qui offrent des salaires décents tout en travaillant à l'amélioration de la qualité de vie de celles et de ceux qui cultivent pour nous ce petit luxe matinal.

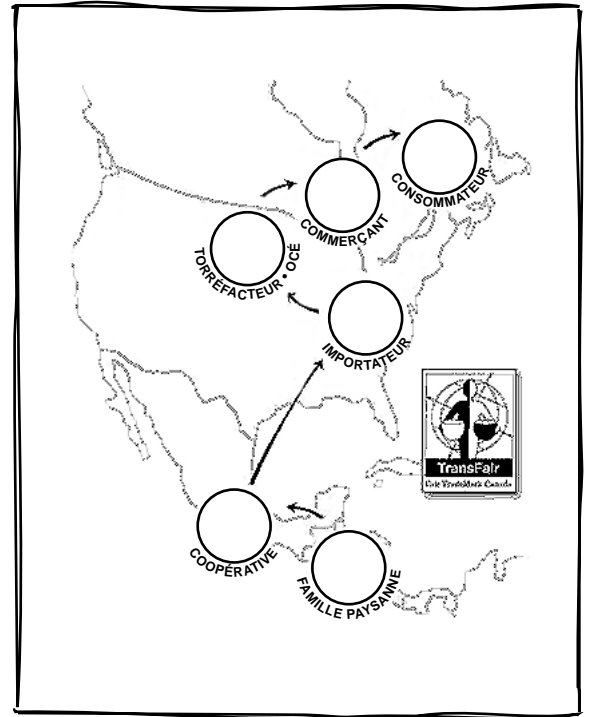
La consommation responsable, c'est aussi simple que cela ! C'est de choisir à chaque achat, d'avoir un impact positif sur l'environnement, la société et la santé. Pour y arriver, le bon sens suffit amplement. Et le plaisir croît avec l'usage !

www.equiterre.qc.ca

Chemin traditionnel du café



Chemin du commerce équitable



Le schéma ci-dessus, illustre bien à quel point le nombre d'intermédiaires est diminué dans un contexte de commerce équitable. Cela est certainement plus avantageux pour les agriculteurs, étant donné qu'ils tirent des revenus plus élevés de leurs productions agricoles, ce qui contribue à améliorer leurs conditions de vie.

Source :

<http://www.centreso.saglac.org/Equitable/routecafe.htm>

NOTES :

19. www.equita.qc.ca
20. Citation de Laure Waridel, *Protégez-vous, À l'heure de la mondialisation, Le pouvoir des consommateurs*, 2000.

LA COUVERTURE DES BESOINS DANS LES PROTECTIONS SOCIALES

Fiche 11

LA PAUVRETÉ AU QUÉBEC

Le Québec est une des sociétés les plus riches du monde. Pourtant, la pauvreté est une réalité pour de nombreuses personnes qui ne parviennent pas à se nourrir, s'éduquer ou se loger convenablement. La pauvreté au Québec n'est pas reliée à un problème de manque de ressources. Par contre une chose est sûre, au Québec comme au Canada et ailleurs, vivre la pauvreté, c'est faire l'expérience des inégalités, de la discrimination et des préjugés. Loin de régler le problème, de nombreuses décisions politiques et économiques viennent accroître les inégalités, la discrimination et les préjugés tout en protégeant les privilèges de la fraction la plus riche de la population. Souvent ces décisions sont illogiques au plan économique. Elles nuisent au bien commun.

Quelques repères

- Selon la mesure du panier de consommation établie par Statistique Canada, en 2003, il fallait 11 221 \$ à une personne seule et 22 442 \$ à une famille de deux adultes et deux enfants pour couvrir leurs besoins de base dans une ville comme Montréal, sans compter les médicaments et les soins de santé.
- En 2005, le supplément de revenu garanti aux personnes âgées, un programme de responsabilité fédérale, est de 12 389 \$, soit à peine un peu plus que la mesure du panier de consommation.
- Depuis le 1^{er} mai 2005, le salaire horaire minimum au Québec est de 7,60 \$. Une personne qui travaille à temps plein quarante heures par semaine gagne donc 15 808 \$ par

année. Elle ne gagne pas assez pour sortir de la pauvreté. Encore moins si elle a des personnes à charge. La moyenne d'heures travaillées par les personnes au salaire minimum tourne plutôt autour de 28 heures par semaine.

- Au Québec comme dans les autres provinces canadiennes, le régime d'aide sociale, un programme de responsabilité provinciale financé partiellement par le gouvernement fédéral, constitue la protection sociale de dernier recours à laquelle une personne seule ou un couple peut recourir si ses revenus sont insuffisants. Elle est donc cruciale dans la mesure où elle détermine quelles seront les conditions de vie des plus pauvres. La prestation varie selon un critère d'aptitude présumée au travail. Cette façon de faire est beaucoup dénoncée : le coût des biens et services de base nécessaires à la survie est le même pour tout le monde. Dans tous les cas les prestations sont sévèrement en dessous de la mesure du panier de consommation. Elles ne permettent pas la couverture des besoins.

La pauvreté des femmes au Québec

Si la majorité des femmes occupent aujourd'hui un emploi sur le marché du travail, les professions et les secteurs économiques qu'elles occupent, les statuts et la rémunération de leurs emplois sont encore segmentés selon le sexe. De plus, les femmes des communautés culturelles connaissent des difficultés particulières en raison du statut d'immigrante et de la discrimination raciale.

Deux
tiers des
personnes
salariées
au salaire
minimum
sont des
femmes.

Le revenu d'emploi des femmes est encore inférieur à celui des hommes dans les professions et secteurs où la main d'œuvre féminine est concentrée, mais aussi dans les métiers non traditionnels où elles font œuvre de pionnières. Par exemple, dans les professions de ventes et services où les femmes sont largement majoritaires, le revenu d'emploi des femmes est à 54.1 % de celui des hommes, alors que dans les professions de sciences naturelles où elles sont peu nombreuses, le revenu est à 87.5 %.

Les écarts de revenus entre les hommes et les femmes sont persistants non seulement en raison de la discrimination salariale, mais aussi à cause de la précarité des statuts d'emploi qu'elles occupent. D'autre part, le revenu annuel des femmes des communautés culturelles est plus faible par rapport aux femmes nées au Québec. En l'an 2000, plus de 67 % des postes à temps partiel et plus de 52 % des postes temporaires sont occupés par les femmes. Toutes sources confondues, le revenu moyen des femmes correspondait à 70 % de celui des hommes. Deux tiers des personnes salariées au salaire minimum sont des femmes.

La situation des femmes âgées

À l'âge de la retraite, les revenus des femmes demeurent inférieurs à ceux des hommes, même si elles ont travaillé toute leur vie, au foyer et sur le marché. Elles sont beaucoup moins nombreuses que les hommes à disposer de fonds de pension, d'épargne-retraite ou de revenus de placements. En 2001, le taux de pauvreté des femmes de 65 ans vivant seules était de 34.8 % comparativement à 21.3 % chez les hommes, et dans le cadre de la Régie des rentes du Québec, la rente moyenne des femmes est 43 % inférieure à celle des hommes. Aussi, le revenu moyen des femmes à la retraite était de 18 211 \$ en 2000, soit 64 % du revenu des hommes.

L'implication des gouvernements

Une loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale a été votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec en décembre

2002 suite à un important travail citoyen. Cette loi impose d'améliorer les revenus et les conditions de vie de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté. Elle impose de protéger la dignité des personnes, de lutter contre les préjugés à leur égard, de faciliter leur participation aux processus qui les concernent, d'améliorer le filet de sécurité sociale, de réduire les inégalités et de promouvoir une plus grande solidarité. Elle donne au Québec dix ans à partir de la mise en vigueur de la loi pour rejoindre les rangs des États où il y a le moins de personnes pauvres. Elle prévoit un ensemble de mesures devant figurer dans un premier plan d'action. Tout en comportant des améliorations bien reçues au régime d'allocations familiales, ce premier plan d'action a négligé de mettre en œuvre plusieurs des mesures en question. Pire, certaines décisions ont aggravé la situation des personnes les plus pauvres.

Au cours des dix dernières années, le gouvernement fédéral a quant à lui considérablement diminué sa contribution au financement des programmes d'aide sociale des provinces, en passant du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC), où il assumait 50 % des coûts, au régime de Transfert social canadien, où sa participation est tombée à moins de 20 % des coûts. Cette contribution diminuée a affecté gravement les niveaux de protection sociale offerts par les provinces. Le gouvernement fédéral réalise pourtant d'importants surplus budgétaires.

Source: Collectif pour un Québec sans pauvreté, www.pauvrete.qc.ca et Fédération des femmes du Québec, www.ffq.qc.ca

Fiche 12

LES PROTECTIONS SOCIALES

Au Québec, les deux principaux régimes de protection du revenu sont l'aide sociale et l'aide financière aux études. De nos jours, la prestation d'aide sociale de base est de 537 \$ par mois, un montant qui ne couvre pas les besoins d'une personne en 2005. Cette prestation a perdu 30 % de sa valeur en vingt ans.

L'aide financière aux études devrait faciliter l'exercice du droit à l'éducation en donnant accès aux études sans égard à la condition sociale. Elle devrait elle aussi assurer la couverture des besoins sans provoquer des niveaux d'endettement qui découragent les plus pauvres d'entreprendre des études. Au lieu de cela, en 2004-2005, le gouvernement du Québec a augmenté l'endettement étudiant en transformant une partie des bourses en prêts.

« Notre société est-elle prête à affranchir nos concitoyens et concitoyennes du besoin? », a demandé Louise Arbour, Haut commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, lors d'une conférence donnée à Québec le 5 mars 2005. La question se pose avec acuité dans une société riche comme le Québec qui a sûrement les moyens de le faire. Pourquoi ne le fait-on pas? Pourquoi ne le ferait-on pas?

La responsabilité du gouvernement canadien et du gouvernement québécois est engagée dans cet enjeu. Depuis 1998, le fédéral a diminué de plus de la moitié sa participation au financement des régimes provinciaux d'aide sociale. De son côté, au lieu d'appliquer le projet de loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale adopté à l'unanimité en décembre 2002 par l'Assemblée nationale du Québec, le gouvernement du Québec s'est constamment mis en infraction avec cette loi depuis son adoption. Cette loi unique au monde l'engage pourtant à « tendre vers un Québec sans pauvreté ». Elle l'oblige à améliorer le revenu de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté en prenant

en compte les ressources dont elles disposent pour couvrir leurs besoins. Le gouvernement peut agir pour assurer la couverture des besoins essentiels dans les protections sociales, notamment à l'aide sociale et à l'aide financière aux études.

Les moyens sont là. Il suffit de les prendre. Et le gouvernement fédéral doit faire sa part.

Saviez vous que...

Le niveau de vie au Canada est l'un des plus élevés parmi les nations développées. En 1992 et de 1994 à 2000, le Canada était le pays qui offrait les meilleures conditions de vie au monde, selon l'indice du développement humain des Nations unies. Il n'empêche que la pauvreté est bien présente de nos jours au Canada.

Source : <http://canadianeconomy.gc.ca/francais/economy/poverty.html>

ACDI:	Agence canadienne de développement international
AID:	Association internationale de développement
APD:	Aide publique au développement
ASEAN:	Association des pays du Sud-Est asiatique
BAD:	Banque africaine de développement
BIRD:	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CAD:	Comité d'aide au développement
CADTM:	Comité d'action pour l'annulation de la dette du tiers monde
CNUCED:	Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement
FAO:	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI:	Fonds monétaire international
GATT:	Accord général sur les tarifs douaniers et le trafic
HCR:	Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés
IDH:	Indice de développement humain
IPH:	Indice de la pauvreté humaine
OCDE:	Organisation de coopération et de développement économique
ONU:	Organisation des Nations unies
ONG:	Organisation non gouvernementale
OMC:	Organisation mondiale du commerce
PAS:	Programme d'ajustement structurel
PNUD:	Programme des Nations unies pour le développement
PNB:	Produit national brut
PPTE:	Pays pauvres très endettés
UNICEF:	Fonds des Nations unies pour l'enfance

Sur l'aide publique au développement :

CADTM- Dossier sur l'aide publique au développement
http://www.cadtm.org/fr.mot.php3?id_mot=218

Le Monde diplomatique - Dossier sur l'aide au développement
<http://www.monde-diplomatique.fr/index/sujet/aideaudeveloppement>

L'Agence canadienne de développement international
<http://www.acdi-cida.gc.ca>

Sur la dette des pays du Sud :

CADTM- Comité pour l'annulation de la dette Tiers monde
<http://www.cadtm.org>

Initiative d'Halifax
<http://www.halifaxinitiative.org/>

Dette et développement
<http://www.dette2000.org/>

Comité pour la justice sociale
<http://www.socialjusticecommittee.org/French/index.htm>

50 Years is enough network (en anglais seulement)
<http://www.50years.org/index.html>

Debt and development coalition Ireland (en anglais seulement)
<http://www.debtireland.org/>

Le Monde diplomatique - Dossier sur la dette
<http://www.monde-diplomatique.fr/index/sujet/dette>

Agir Ici- Assez de promesses, annulons la dette
<http://www.agirici.org/>

Sur les règles commerciales :

Pour un commerce équitable
<http://www.pouruncommerceequitable.com/fr/>

Transfair Canada
www.transfair.ca/fr

Pour en savoir plus...

Association pour la taxation des transactions pour l'aide aux citoyens
<http://www.france.attac.org/>

Penser globalement et agir localement
<http://www.economie-humanisme.org>

Sur la couverture des besoins dans les protections sociales :

Collectif pour un Québec sans pauvreté
www.pauvrete.qc.ca

Fédération des femmes du Québec
www.ffq.qc.ca

Sur les campagnes en cours pour l'élimination de la pauvreté :

Campagne québécoise - Un monde sans pauvreté : Agissons !
<http://www.unmondesanspauvrete.org>

Campagne canadienne- Abolissons la pauvreté
<http://www.abolissonslapauvrete.ca>

Campagne internationale- Action mondiale contre la pauvreté
<http://www.whiteband.org>

Autres sites d'intérêt sur la question de la pauvreté :

Objectifs du Millénaire pour le développement
<http://www.un.org/french/millenniumgoals/index.html>

ATD-Quart monde
<http://www.atd-quartmonde.org/accueil-fr.html>

Le Monde diplomatique- Dossier sur la pauvreté
<http://www.monde-diplomatique.fr/index/sujet/pauvrete>

ONU- Attaquer la pauvreté
<http://www.un.org/french/events/social95/dpi1487.htm>

Livres, études et rapport

- AQOCI, Mémoire de l'AQOCI sur la politique étrangère du Canada, 2004
- CCCI, *Pour en finir avec la pauvreté, un programme d'action en 10 points*, En commun, 1999
- CNUCED, *Le développement économique en Afrique. Endettement viable : oasis ou mirage?* 2004
- CHOSSUDOVSKY, Michel, *Mondialisation de la pauvreté et nouvel ordre mondial*, Écosociété, 2004
- GILLARD, Patrick, *L'aide au sous développement*, Bruxelles, 2004
- GEORGES, Susan, *Un autre monde est possible si...*, Fayard, 2004
- INSTITUT NORD-SUD, *Se mobiliser pour le changement, Rapport spécial ; Au-delà de la Déclaration du Millénaire des Nations unies*, 2005
- MILLET, Damien, *La dette de l'Afrique aujourd'hui*, CADTM, 2005
- MILLET, Damien, TOUSSAINT, Eric, *50 questions 50 réponses sur la dette, le FMI et la Banque mondiale*, Éd. CADTM/Syllepse, 2002
- OXFAM INTERNATIONAL, *Deux poids, deux mesures : Commerce, globalisation et lutte contre la pauvreté*, 2002
- OXFAM INTERNATIONAL, *Le prix à payer ; pourquoi les pays riches doivent investir maintenant dans la guerre contre la pauvreté*, 2005
- RÉSEAU DU BILAN DE L'AIDE, *La gouvernance, un concept à redéfinir en fonction des droits de la personne*, 2004
- WARIDEL, Laure, *Acheter c'est voter*, Écosociété/Équiterre, 2005
- ZIEGLER, Jean, *L'empire de la honte*, Fayard, 2005

Films et documentaires :

- L'utopie caféinée : Le commerce équitable devenu réalité*, Normand Roy, Équiterre, 2002
- Mémoire d'un saccage : Argentine, le hold up du siècle*, Fernando Solanas, 2003

Comment organiser des joutes ?

Il faut au minimum deux équipes de quatre joueurs chacune, mais il serait plus intéressant d'avoir 3 ou 4 équipes pour participer aux joutes dans votre établissement. Vous trouverez dans cette trousse trois questionnaires vous permettant d'organiser ces joutes à l'interne. Mais attention : ces questionnaires ne doivent pas se retrouver dans les mains des joueurs ! Si vous avez 4 équipes, vous pouvez organiser des joutes dans des locaux différents, en même temps et avec les mêmes questionnaires. Le pointage final pourra faire la différence lorsqu'il s'agira de déterminer l'équipe gagnante qui pourrait représenter votre école ou votre groupe lors de la joute régionale.

L'ordre des parties

Pour favoriser un maximum de participation, utiliser la formule pour 4 équipes. Cela permet à chaque équipe de jouer deux parties. Vous avez 3 questionnaires pour déterminer l'équipe gagnante. Voici les formules possibles :

Formule maximale à 3 équipes

Équipe A	vs.	Équipe B	questionnaire 1
Équipe B	vs.	Équipe C	questionnaire 2
Équipe C	vs.	Équipe A	questionnaire 3

L'équipe ayant accumulé le plus de points au total de ses deux parties sera déclarée gagnante.

Formule simple à 4 équipes

Équipe A	vs.	Équipe B	questionnaire 1
Équipe C	vs.	Équipe D	questionnaire 2

Les deux équipes gagnantes jouent ensuite pour déterminer le grand gagnant avec le questionnaire 3. Dans cette formule, les équipes ne jouent qu'une fois.

Formule maximale à 4 équipes

Équipe A	vs.	Équipe B	questionnaire 1
Équipe C	vs.	Équipe D	questionnaire 1
Équipe A	vs.	Équipe C	questionnaire 2
Équipe B	vs.	Équipe D	questionnaire 2

Les équipes jouent en même temps, mais dans des locaux différents.

Les deux équipes ayant le plus de points au total de ces deux parties se rencontreront pour le troisième match avec le questionnaire 3.

Cette formule permet à toutes les équipes de jouer au moins deux parties.

Commencez par identifier les joueurs dans chaque équipe :

Équipe A : nom des quatre joueurs
 Équipe B : nom des quatre joueurs
 Équipe C : nom des quatre joueurs
 Équipe D : nom des quatre joueurs

Durée des parties

Une partie dure environ 20 minutes, mais il faut prévoir 10 minutes entre les parties. Le moment où se déroule les parties est aussi important : il faut favoriser la présence du public pour que cette activité soit pédagogique autant pour les joueurs que pour les spectateurs. Dans plusieurs établissements, l'heure du midi peut favoriser un maximum de participation.

Les règles du jeu

- La majorité des questions préparées a été puisée dans les textes de cette trousse dont vous remettrez copies aux joueurs, à l'avance. Recommandez-leur aussi de visiter les sites Internet de l'AQOCI et de ses membres, où seront pigées certaines questions (www.aqoci.qc.ca). D'autres questions feront appel aux connaissances générales des participants.
- Bien faire comprendre aux joueurs les règles de droit de réplique et de consultation.
- Il n'y a pas de déduction de points pour les mauvaises réponses.
- Le pointage associé à chaque question est mentionné dans les questionnaires.

Les questions seront posées de quatre façons

• Questions pour tous avec droit de réplique

Le joueur plus rapide a droit de réponse et doit immédiatement donner cette réponse. Tout délai de plus de quelques secondes ou toute réponse erronée donne droit de réplique à l'équipe adverse.

• Questions individuelles avec droit de réplique

Chaque joueur de chaque équipe se fait poser une question. En cas de mauvaise réponse, un droit de réplique est accordé à l'équipe adverse.

• Questions d'équipe avec droit de consultation et de réplique

Chaque équipe se fait poser une question et les joueurs ont un temps de consultation de 10 secondes avant de répondre. En cas de mauvaise réponse, un droit de réplique est accordé à l'équipe adverse, qui a aussi un temps de consultation de 10 secondes.

• Questions pour tous sans consultation et sans droit de réplique

Le joueur qui se manifeste le plus rapidement a droit de réponse et doit immédiatement donner cette réponse. Tout délai de plus de quelques secondes ou toute réponse erronée sont équivalents à 0 point. Pas de droit de réplique. Ces questions se trouvent à la fin des questionnaires.

Conseils pratiques

- Identifiez les joueurs par des numéros ainsi que leur entraîneur. Celui-ci ne participe pas comme joueur.
- Trouvez un animateur du jeu qui donne les consignes et pose les questions. Vous pouvez aussi avoir une personne au chronomètre pour les questions à consultation (une période de 10 secondes est suggérée).
- Prévoyez un jury de trois personnes pour évaluer les réponses et compter les points officiellement. Le jury conserve les pointages des parties, car ils aideront à déterminer l'équipe gagnante.

- Trouvez un moyen simple pour savoir quelle équipe a signalé la première son droit de répondre. Des alarmes sonores et lumineuses de l'émission *Génies en herbe* sont peut-être disponibles à votre école.
- Prévoyez des places pour le public venu assister au jeu et encourager les équipes. Toutefois, le public ne doit d'aucune manière souffler les réponses.
- N'oubliez pas de vous inscrire pour le tournoi régional prévu dans le cadre des Journées québécoises de la solidarité internationale qui se dérouleront du 10 au 20 novembre 2005.

Note

L'activité *Solidarité en herbe* constitue d'abord un jeu qui vise à créer une occasion de se regrouper et d'échanger au nom de la solidarité entre les peuples et les individus. C'est dans cet esprit qu'il faut aborder cette activité. L'important n'est pas de déterminer quel joueur ou joueuse ou quelle école fait le mieux, mais de partager des connaissances pour que tout un chacun prenne conscience du rôle qu'il ou elle peut jouer dans la construction d'un monde plus juste.

Comment participer au tournoi régional et au tournoi final provincial

Pour participer au tournoi régional, voici les étapes à franchir :

- présenter une équipe de quatre joueurs ;
- inscrire votre équipe auprès de l'organisme responsable dans votre région le plus tôt possible (voir liste des responsables régionaux dans le feuillet *Solidarité en herbe*) ;
- vous assurer que les joueurs qui participent au tournoi régional ont les autorisations nécessaires ;
- vous assurer que toutes les équipes pourront participer au tournoi final ;
- fournir le transport aller/retour de l'équipe vers le lieu du tournoi et encadrer l'équipe lors du tournoi.

Le tournoi final provincial :

- L'équipe gagnante au tournoi régional est automatiquement inscrite au tournoi final.
- Il faut s'inscrire auprès de l'organisme responsable de votre région, qui vous communiquera tous les détails concernant le tournoi final.

Exemples de questions

- 1. Quel est le thème retenu pour l'édition 2005 des Journées québécoises de la solidarité internationale, organisées par l'AQOCI?**
- 2. Quel organisme participe à un projet d'appui des femmes pour les activités maraîchères dans un village du Mali?**
- 3. Selon Jean Ziegler, rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation, la terre pourrait nourrir combien de personnes?**
- 4. VRAI OU FAUX: En 1993, 20% de la population mondiale contrôlaient 84% des revenus mondiaux.**
- 5. Comment s'appelle le comité de l'OCDE qui regroupe les principaux donateurs de l'aide au développement?**

Bonnes joutes!

Pour obtenir plus d'information sur l'activité *Solidarité en herbe*, veuillez contacter la personne-ressource de l'organisme de votre région.

Montréal

CLUB 2/3
Caroline Dupuis
514.382.7922

Québec

Carrefour Tiers-Monde
Linda Tremblay
418.647.5853

**Abitibi-Témiscamingue, Bas-St-Laurent,
Côte-Nord et Outaouais**

Jeunesse du Monde
418.694.1222

Bois-Francs

Solidarité Nord-Sud des Bois-Francs
Chantal Bouchard
819.758.9928

Estrie

Carrefour de solidarité internationale
Mélanie Mercier
819.566.8595 poste 24

Lanaudière

CRÉDIL
Katina Binette
450.756.0011

Laurentides

Solidarité Laurentides Amérique centrale
Normand Beaudet
450.569.6470

Mauricie

Comité de Solidarité/Trois-Rivières
Annie Lafontaine
819.373.2598

Montérégie

Terre Sans Frontières
450.659.7717

Saguenay-Lac-St-Jean

Centre de solidarité internationale
Dominique Dufour
418.668.5211 ou 1 888 668.521